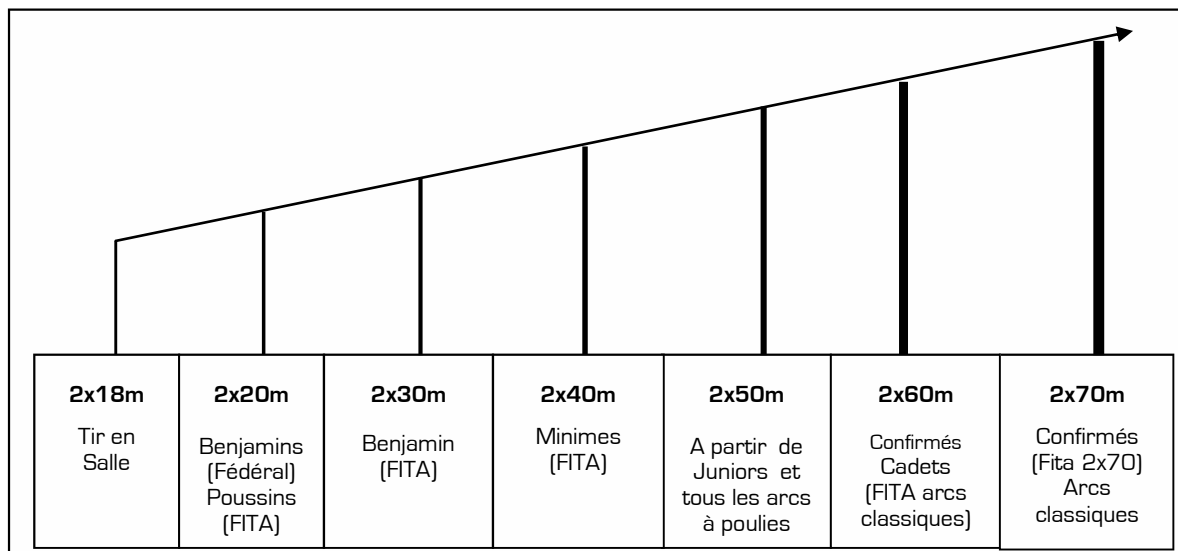


C. REGLEMENTS FRANÇAIS DES EPREUVES FEDERALES

A compter du 1^{er} avril 2011, application du règlement international, sauf dispositions contraires définies dans ce chapitre.

Il a été établi un nouveau principe de progression pour les archers en prenant en compte une démarche d'apprentissage jusqu'à la compétition aux distances olympiques. Le schéma ci-dessous résume ce nouveau principe.



Lorsque les boîtiers électroniques ("pockets") sont installés sur le terrain de compétition, les archers ont l'obligation de remplir les 2 feuilles de marque.

Ils doivent également rentrer correctement leurs scores dans les boîtiers électroniques. A défaut, ils s'exposent à des sanctions :

- ✓ avertissement verbal
- ✓ avertissement officiel (carton jaune)
- ✓ disqualification.

C.1 LES COMPETITIONS SELECTIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE FITA

• **Qualifications**

Les règles de sélection sont mentionnées au [Chapitre I - Les Règlements Généraux – Article C.5.](#)

- **Entraînement** avant le début des tirs : l'organisateur a le choix (mais cela doit être mentionné sur les invitations) : 20mn minimum – 45mn maximum.

- **Classements*** : lors des championnats départementaux et régionaux avec ou sans phases finales, il est obligatoire d'établir les classements en respectant toutes les catégories d'âge reconnues dans le tableau officiel des qualifications en arcs classiques et en arcs à poulies. (Cf [Règlements Généraux, Article C.3.1.3 point 3 : tableau sélectif](#)).

*Cette règle est déclinée pour toutes les disciplines

- **Utilisation de la ciblerie (buttes de tir)** : le respect du règlement international est préconisé (voir [article B.2.1.4.2](#) ainsi que [l'annexe 4](#) pour la position des blasons). Cependant, au cas où un organisateur ne posséderait que des buttes de tir rondes, ce type de ciblerie est accepté. De ce fait, le positionnement des 3 blasons (rythme A-B-C) ou des 4 blasons (rythme AB/CD) doit respecter les dispositions indiquées en [annexe 1](#).



Le Tir sur cibles extérieures – Règlement français des épreuves fédérales Edition Novembre 2016

- **Distances** : Les tirs se font sur des blasons et aux distances ci-dessous, aussi bien pour le tir de qualification que lors des duels.

		Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans
Hommes	Classique	2 x 20m	2 x 30m	2 x 40m	2 x 60m	2 x 70m
Dames	Classiques	2 x 20m	2 x 30m	2 x 40m	2 x 60m	2 x 70m
	Blasons	80 (2)	80	80	122	122
Hommes	Arc à Poulies				2x50m	2 x 50m
Dames	Arc à Poulies				2x50m	2 x 50m
	Blasons				80 (1)	80 (1)

(1) Le blason sera un blason de 80cm réduit à 6 zones de score, du 10 au 5

(2) Hauteur du centre du blason : 1,10m

Quand une phase finale est programmée, elle se déroulera même si le tableau n'est pas complet. Toutes les catégories tirent les phases finales. L'organisateur a le choix du tableau de placement des archers à utiliser.

- **Arcs à Poulies** : le match se déroule en 5 volées de 3 flèches, au points et non en sets. Le vainqueur du match est déterminé par le total des points.
- **Arcs classiques** : les phases éliminatoires et finales se tirent selon le système par sets élaboré par la FITA : chaque match se déroulera au meilleur des 5 sets de 3 flèches.

Déroulement d'un match :

- Le match se déroule sur un maximum de 5 sets de 3 flèches chacun (1 volée de 3 flèches = 1 set)
- Le vainqueur de chaque set (c'est-à-dire l'archer ayant le plus haut score à l'issue des 3 flèches) marque 2 points. Le perdant marque 0 point. Si les deux archers sont à égalité, ils marquent chacun 1 point.
- Le vainqueur du match est déterminé par le nombre des sets gagnés, donc par le premier archer atteignant 6 points.

En cas d'égalité de points ou de sets à la fin du match, il sera procédé à un tir de barrage selon le Règlement International :

- Arc Classique : [article B.6.5.2.2](#)

A l'issue du barrage, le vainqueur du match marque un point de set supplémentaire (le score final du match est 6-5).

- Arc à Poulies : [article B.6.5.2.4](#)

• Catégories d'épreuves

Il y a 3 catégories :

- **les concours sélectifs** avec les distances et les catégories d'âge du tableau ci-dessus, avec ou sans duels ;
- **les championnats de France, de Liges (duels obligatoires) et de Départements (duels souhaités)**, avec les distances et les catégories d'âge du tableau ci-dessus. Les duels ne se font que si le nombre d'archers est égal ou supérieur à 4.
- **les concours nationaux** avec duels et regroupement de catégories avec les distances du tableau ci-dessus, mais dans les catégories d'âge suivantes :

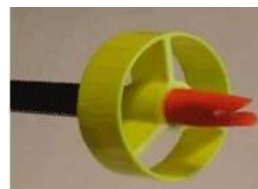
Seniors dames arcs classiques

Seniors dames arcs à poulies

Seniors hommes arcs classiques

Seniors hommes arcs à poulies.

- **Empennage** : La FITA a pris position et autorise l'utilisation du matériel ci-contre (FOB) aussi bien en arc classique qu'en arc à poulies



FITA INTERNATIONAL 4 DISTANCES : REGLES D'EXCEPTION

Ce type de compétitions est régi par le règlement international à l'exception des points évoqués ci-dessous. Il n'y a pas, en France, de finalité nationale et il n'y a aucune possibilité de sélection pour un championnat de France. Elles sont donc maintenues dans le cadre de rencontres amicales et de « FITA STAR ».

- ✓ **Les organisateurs** ont le choix d'utiliser ou non les blasons multiples à la distance de 30m (à préciser sur les invitations).
- ✓ **L'entraînement** avant le début des tirs : l'organisateur a le choix (mais cela doit être mentionné sur les invitations) : 20 minutes minimum – 45 minutes maximum.



C.2 LES CHAMPIONNATS NATIONAUX INDIVIDUELS

De nombreuses compétitions nationales sont proposées aux compétiteurs sur les distances Olympiques. :

C.2.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE FITA (SCRATCH) INDIVIDUEL POUR LES ARCS CLASSIQUES

- **Date**

Au cours de la 4^{ème} manche du Championnat de France par Equipes de D1, en fonction du calendrier international, généralement entre juillet et septembre.

- **Epreuves**

Ce championnat décerne 2 titres :

**CHAMPION DE FRANCE FITA
CHAMPIONNE DE FRANCE FITA**

Les catégories de licence : juniors, seniors, vétérans, super vétérans sont regroupées dans une seule et même catégorie de participation et disputent le même titre (**classement "scratch"**).

Les cadets peuvent participer à ce championnat « scratch » dans la mesure où :

- ✓ Ils sont inscrits dans une équipe de D1
- ✓ Ils présentent un certificat médical de sur-classement.

Pour les cadets ne faisant pas partie d'une équipe de D1, ils ont la possibilité de se qualifier avec leurs scores réalisés à 70m (avec un certificat médical de sur-classement ponctuel) au cours de la saison sportive. Ces scores seront pris en compte :

- Pour le classement « scratch »
- Pour les scores sélectifs à 60m (cadets)

- **Distances** : 70m.

- **Participation et sélection des archers** :

- Hommes :
 - 4 archers des équipes de club de D1 sélectionnés par leur club
 - Les premiers du classement national scratch avec un quota défini par le Comité Directeur chaque année.
- Femmes :
 - 4 archères des équipes de club de D1 sélectionnées par leur club
 - Les premières du classement national scratch avec un quota défini par le Comité Directeur chaque année.

- **Le déroulement du championnat**

Ce championnat de France a pour cadre la phase individuelle du Championnat de France par Equipes de D1 : épreuve de qualification + épreuve éliminatoire et finale.

Les programmes sont publiés chaque année dans le Guide Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.2.1.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE POUR LES ARCS CLASSIQUES

- **Date**

Au cours de la 4^{ème} manche du Championnat de France par Equipes de D1, en fonction du calendrier international, généralement entre juillet et septembre.

- **Epreuves**

Ce championnat décerne le titre de : **CHAMPION DE FRANCE DOUBLE MIXTE CLASSIQUE**

- **Distances** : 70m.

- **Participation et sélection des archers** : **8 Doubles Mixte de club** se composant ainsi :

1. Un Double Mixte est composé d'un homme et d'une femme.
2. Pour composer un Double Mixte, il faut être licencié dans le même club (règle des transferts appliquée)



3. Les deux archers doivent s'être qualifiés individuellement au championnat de France soit par les quotas attribués à leur catégorie, soit par leur appartenance à une équipe de club participant au championnat de France par équipe de Club.
4. A l'issue de la phase de qualification du championnat de France individuel, un classement est réalisé en prenant, pour un même club, le meilleur score homme du club et le meilleur score femme du même club.
5. Les 8 premiers Doubles Mixtes issus de ce classement sont qualifiés dans un tableau final à élimination directe.
6. Un seul Double Mixte par club peut participer au classement du championnat de France Double Mixte.
7. La composition du Double Mixte tirant le tableau final peut être différente de la composition du Double Mixte s'étant qualifiée à partir du moment que le Double Mixte participant répond aux points 1,2 et 3 de cet article. La composition du Double Mixte, tirant les finales, peut être changée jusqu'à une heure avant le début des finales. (Règle Internationale)

- **Le déroulement du championnat**

Ce championnat de France a pour cadre la phase individuelle du Championnat de France par Equipes de D1 : épreuve de qualification (2x70m) + épreuve finale.

Les programmes sont publiés chaque année dans le Guide Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.2.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE FITA INDIVIDUEL POUR LES ARCS A POULIES

Ce championnat se déroule à la même date que la troisième manche de la division nationale Arcs à poulies FITA (hommes et femmes), selon le principe du Championnat de France Individuel des Arcs Classiques.

- **Participation et sélection des archers :**

- ✓ Hommes : - **64** archers représentant les 4 archers des équipes qualifiées = **16 équipes**
- Les premiers du classement national scratch avec un quota défini par le Comité Directeur chaque année
- ✓ Femmes : - **32** archers représentant les 4 archers des équipes qualifiées = **8 équipes**
- Les premiers du classement national scratch avec un quota défini par le Comité Directeur chaque année

- **Epreuves :**

Ce championnat décerne 2 titres :

CHAMPION DE FRANCE FITA ARCS A POULIES
CHAMPIONNE DE FRANCE FITA ARCS A POULIES

Déroulement du championnat :

Ce championnat de France a pour cadre la phase individuelle du Championnat de France par Equipes de DNAP : épreuve de qualification + épreuve éliminatoire et finale.

C.2.2.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE POUR LES ARCS A POULIES

- **Date**

Ce championnat se déroule à la même date que le Championnat de France Scratch Arcs à poulies (hommes et femmes), selon le principe du Championnat de France Individuel des Arcs Classiques.



- **Epreuves**

Ce championnat décerne le titre de : **CHAMPION DE FRANCE DOUBLE MIXTE ARCS A POULIES**

- **Distances** : 50m.

- **Participation et sélection des archers** : **8 Doubles Mixte de club** se composant ainsi :

1. Un Double Mixte est composé d'un homme et d'une femme.
2. Pour composer un Double Mixte, il faut être licencié dans le même club (règle des transferts appliquée)
3. Les deux archers doivent s'être qualifiés individuellement au championnat de France Scratch, Junior ou Cadet soit par les quotas attribués à leur catégorie, soit par leur appartenance à une équipe de club participant au championnat de France par équipe de Club.
4. A l'issue de la phase de qualification du championnat de France individuel, un classement est réalisé en prenant, pour un même club, le meilleur score homme du club et le meilleur score femme du même club.
5. Les 8 premiers Doubles Mixtes issus de ce classement sont qualifiés dans un tableau final à élimination directe.
6. Un seul Double Mixte par club peut participer au classement du championnat de France Double Mixte.
7. La composition du Double Mixte tirant le tableau final peut être différente de la composition du Double Mixte s'étant qualifiée à partir du moment que le Double Mixte participant répond aux points 1,2 et 3 de cet article. La composition du Double Mixte, tirant les finales, peut être changée jusqu'à une heure avant le début des finales. (Règle Internationale).

- **Le déroulement du championnat**

Ce championnat de France a pour cadre la phase individuelle du Championnat de France par Equipes de DNAP : épreuve de qualification + épreuve finale.

Les programmes sont publiés chaque année dans le Guide Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.2.3 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE FITA POUR LES VETERANS

Les vétérans et super vétérans (Arcs Classiques et Arcs à Poulies) tirent leur championnat de France lors d'un événement particulier qui se déroule généralement au mois de septembre.

Toutes les règles publiées dans la première partie du Manuel de l'Arbitre (règlements généraux) et dans la deuxième partie (règlement international) concernant le tir sur cibles anglaises (Fita) s'appliquent, hormis ce qui est décrit ci-dessous :

- **Déroulement du Championnat**

- Le vendredi : Entraînement officiel
- Le samedi : Tir de classement en rythme AB/CD - pour toutes les catégories
- Le dimanche : Duels par catégories.

C.2.4 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

Ce championnat regroupe un championnat individuel (FITA) et il intègre un championnat de France par Equipes.

- **Organisation du championnat**

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Tir sur Cibles	Qualifications Individuelles et par Equipes Finale Double Mixte (voir C.2.4.1)	Finales Individuelles	Finales par équipes

- **Catégories et nombre de participants**

En tir Individuel, sur la base du classement national par catégorie, selon des quotas définis annuellement par le Comité Directeur de la FFTA :



En tir par Equipes, les 4 archers des équipes de club sélectionnés : 64 garçons Cadets/ Juniors, 64 filles Cadettes/ Juniors et 64 Benjamins/ minimes garçons et filles.

- **Distances**

Benjamins (garçons et filles)	30m
Minimes (garçons et filles)	40m
Cadets (garçons et filles)	60m
Juniors (garçons et filles)	70m

- **Position des compétiteurs lors des phases de qualification**

Les compétiteurs d'un même club seront positionnés à 1 par cible sur des cibles contiguës : 1A, 2A, 3A, 1B, 2B, 3B, etc...

C.2.4.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE JEUNE

- **Date :**

Le premier jour de compétition du Championnat de France Jeune au cours de la Semaine des championnats de France Classique.

- **Epreuves :**

Ce Championnat décerne le titre de : **CHAMPION DE FRANCE DOUBLE MIXTE JEUNES**

- **Distances** : 60m.

- **Participation et sélection des archers : 8 Doubles Mixtes Jeune de club** se décomposant ainsi :

1. Un Double Mixte Jeune est composé d'un Jeune Homme (Cadet ou Junior) et d'une Jeune Femme (Cadette ou Junior).
2. Pour composer un Double Mixte Jeune, il faut être licencié dans le même club (règle des transferts appliquée)
3. Les deux archers doivent s'être qualifiés individuellement au championnat de France Jeune soit par les quotas attribués à leur catégorie, soit par leur appartenance à une équipe de club participant au championnat de France par équipe de Club Cadet/Junior ou Cadette/Junior.
4. A l'issue de la phase de qualification du championnat de France individuel, un classement est réalisé en prenant, pour un même club, le meilleur score Cadet ou Junior du club et le meilleur score Cadette ou Junior Fille du même club.
5. Les 8 premiers Doubles Mixtes Jeunes issus de ce classement sont qualifiés dans un tableau final à élimination directe. La distance de tir du tableau final est à 60m.
6. Un seul Double Mixte Jeune par club peut participer au classement du championnat de France Double Mixte Jeune.
7. La composition du Double Mixte Jeune tirant le tableau final peut être différente de la composition du Double Mixte Jeune s'étant qualifiée à partir du moment que le Double Mixte participant répond aux points 1,2 et 3 de cet article. La composition du Double Mixte Jeune, tirant les finales, peut être changée jusqu'à une heure avant le début des finales. (Règle Internationale).

- **Le déroulement du championnat**

Ce championnat de France a pour cadre la phase individuelle du Championnat de France Jeune : épreuves de qualification (2x70m ou 2x60m selon la catégorie) + épreuve finale.

Les programmes sont publiés chaque année dans le Guide Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.



JOUR 1

Qualifications Individuelles et par Equipes du « Fita » :
2x36 flèches à 70m, 60m, 40m et 30m
Finale Double Mixte

• **Programme du JOUR 1 :**

Le programme et les horaires seront déterminés en fonction du nombre de cibles pouvant être installé sur le terrain par l'organisateur.

Si possible, privilégier le tir en rythme A-B-C

JOUR 2

Epreuves éliminatoires et Finales du Fita Individuel

Selon le programme/horaires et la réglementation internationale.

JOUR 3

Finales par Equipes de Club (Arcs classiques)

*Se reporter au Chapitre **C.3.4***



C.3 LA FILIERE SPORTIVE PAR EQUIPES DE CLUBS

Le Guide « Filière Sportive par Equipes de Clubs » est édité chaque année par la FFTA.

La composition des différentes divisions, la répartition des arbitres, les modalités d'établissement des groupes ainsi que les conditions et procédures d'inscription pour les équipes de D1 et D2 sont définies dans ce Guide.

La Filière par Equipes de Clubs est composée de :

- **Pour les Arcs Classique :**
 - La Division 1 (D1)
 - La Division 2 (D2)
 - La ou les Divisions Régionales (DR)
- **Pour les Arcs à Poulies :**
 - La Division Nationale Arcs à Poulies (DNAP)
 - La ou les Divisions Régionales
- **Pour les Jeunes :**
 - Un Championnat de France par Equipes de Clubs

C.3.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE D1

Composition	16 équipes Hommes et 16 équipes Femmes.
Répartition géographique	1 groupe national pour chaque catégorie.
Compétitions	Etapes du Circuit National (3 épreuves) + Championnat de France Scratch FITA.
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} est déclaré Champion de France Les clubs dont l'équipe est classée 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 16 ^{ème} descendent en D2 la saison suivante.

Le Championnat de France par équipes de D1 se dispute en 2 phases :

- ✓ Une saison régulière sur 3 manches
- ✓ Une phase finale ou « play-offs » jointe au Championnat de France FITA individuel « scratch ».

La participation à la saison régulière et à la phase finale est obligatoire pour toutes les équipes de D1. Le classement de la saison régulière est établi sur le total des points obtenus sur les 3 premières manches. Le classement du championnat de France est obtenu à partir du résultat de la phase finale.

Les 3 manches de la saison régulière et le Championnat de France FITA individuel « scratch » sont des compétitions 2x70m, selon le règlement international de l'épreuve olympique :

- épreuve de qualification 2x70m ;
- épreuve éliminatoire ;
- épreuve finale.

Les tirs par équipes ont lieu par matches de poules le jour du championnat de France (voir Déroulement du Championnat).

- **Procédure d'inscription des équipes au championnat de France Scratch :**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe) **à condition que le ou les archers remplacés ne participent pas** à l'ensemble du championnat. Le ou les remplaçants pourront prendre part à toute la compétition (épreuve individuelle, par équipe et le cas échéant, à l'épreuve du double mixte).

Dans tous les cas, les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national « Tir FITA » Scratch classique à la date d'arrêté du sélectif de ce championnat ou au 31 août de la saison sportive si le championnat se déroule ultérieurement à cette date.

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.



Le Tir sur cibles extérieures – Règlement français des épreuves fédérales Edition Novembre 2016

• Arbitrage

L'arbitrage des matchs de poules (tir par équipes) est assuré conformément au cahier des charges par les arbitres désignés en relation avec le PCRA de la ligue.

• Déroulement du championnat (saison régulière)

La saison régulière se réalise par la rencontre de toutes les équipes entre elles une fois dans la saison, soit 15 matchs par équipe répartis en 5 matchs par manche.

L'ordre des matchs se réalise de la façon suivante :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1		5	4	3	2	1	5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
2			1	4	3	2	1	5	4	3	2	1	5	4	3	2
3				2	5	3	2	1	5	4	3	2	1	5	4	3
4					1	5	3	2	1	5	4	3	2	1	5	4
5						4	4	3	2	1	5	4	3	2	1	5
6							5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
7								1	4	3	2	5	4	3	2	1
8									2	5	3	1	5	4	3	2
9										1	5	2	1	5	4	3
10											4	3	2	1	5	4
11												4	3	2	1	5
12													1	4	3	2
13														2	5	3
14															1	5
15																4
16																

1ère journée

2ème journée

3ème journée

Le numéro d'équipe est attribué en fonction de la place obtenue lors du championnat de l'année précédente : le champion de France obtient le n° 1, le 2^{ème} le n° 2 et ainsi de suite jusqu'au n°13.

Le n° 14 est attribué au champion de France de D2 de l'année précédente, le n°15 est attribué au vice-champion de France et le n° 16 au 3^{ème} du championnat de France D2.

Lors de chaque manche de la saison régulière, une phase de qualification sur un FITA est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe
- 2 points attribués aux équipes classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place
- 1 point attribué aux équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place
- 0 point attribué aux équipes classées de la 9^{ème} à la 16^{ème} place

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point

Le classement de la saison régulière est effectué en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 15 matchs et les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

En cas d'égalité

- ✓ De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international. A l'issue du barrage, l'équipe vainqueur du match marque un point de set supplémentaire (le score final du match est [5-4]).
- ✓ De points après les 15 matchs de la saison régulière, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :
 - Le total du nombre de points de sets acquis par l'équipe
 - Le meilleur total des scores de qualification des 3 manches
 - Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité



• **Déroulement de la phase finale « Play-off » :**

1. Pour les 8 premières équipes de la saison régulière :

Les deux premières équipes de la saison régulière sont qualifiées directement pour les 1/2 finales du Championnat de France de D1.

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 8^{ème} place de la saison régulière se rencontrent dans deux poules de 3 afin de déterminer les deux autres demi-finalistes, selon le principe suivant :

Dans les deux poules, chaque équipe rencontre les autres (2 matchs). Les équipes n'ayant pas d'adversaire seront autorisées à tirer sur leur cible en respectant le rythme de la compétition. Ces équipes ne comptabilisent pas leur point sur ce match.

POULE A	POULE B
3 ^{ème}	4 ^{ème}
6 ^{ème}	5 ^{ème}
8 ^{ème}	7 ^{ème}

L'ordre des matchs se fait de la manière suivante :

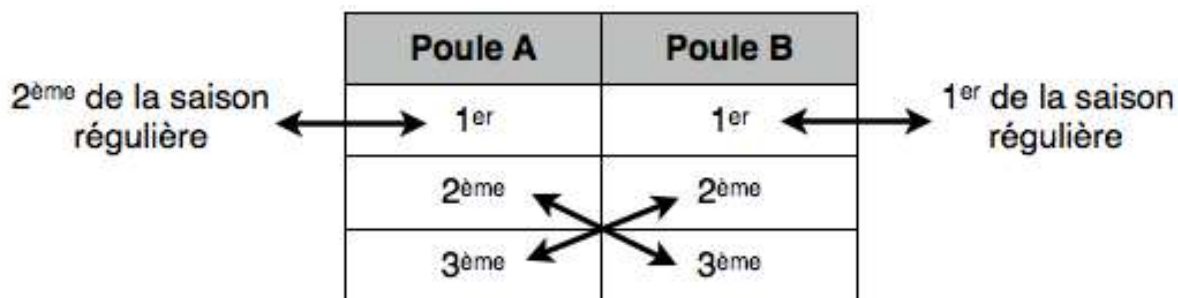
	Poule A		Poule B	
1 ^{er} match	6 ^{ème} contre 8 ^{ème}	3 ^{ème} match à vide	5 ^{ème} contre 7 ^{ème}	4 ^{ème} match à vide
2 ^{ème} match	3 ^{ème} contre 8 ^{ème}	6 ^{ème} match à vide	4 ^{ème} contre 7 ^{ème}	5 ^{ème} match à vide
3 ^{ème} match	3 ^{ème} contre 6 ^{ème}	8 ^{ème} match à vide	4 ^{ème} contre 5 ^{ème}	7 ^{ème} match à vide

A l'issue de ces 2 matchs, un classement par poule est établi par attribution de points :
 match gagné : 2 points match perdu : 0 point

En cas d'égalité

- ✓ De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international. A l'issue du barrage, l'équipe vainqueur du match marque un point de set supplémentaire (le score final du match est 5-4).
- ✓ De points après les 2 matchs de poule :
 - Le total du nombre de points de sets acquis par l'équipe
 - Le meilleur total des qualifications de la manche.
 - Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité

Duels de classement : 2 matchs



Match 1 : Matches croisés entre
 le 1^{er} de la poule A et le 2^{ème} de la Saison Régulière
 le 1^{er} de la poule B et le 1^{er} de la Saison Régulière
 pour déterminer le classement de 1 à 4 du championnat de France de D1

Match 2 Les vainqueurs et les vaincus des matchs 1 se rencontrent entre eux selon le principe des petites et grandes finales.

A l'issue de ces deux derniers matchs :

- Les 1^{ers} de chaque poule et les 2 premiers de la saison régulière sont classés de la 1^{ère} à la 4^{ème} place
- Les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque poule sont classés de la 5^{ème} à la 8^{ème} place.



Le Tir sur cibles extérieures – Règlement français des épreuves fédérales Edition Novembre 2016

2. Pour les 8 dernières équipes de la saison régulière (équipes classées de 9 à 16)

A l'issue des qualifications du championnat de France scratch, un classement spécifique de ces 8 équipes est réalisé. Ce classement permet d'établir 2 poules de 4 équipes selon le principe suivant :

POULE A	POULE B
1 ^{er}	2 ^{ème}
4 ^{ème}	3 ^{ème}
5 ^{ème}	6 ^{ème}
8 ^{ème}	7 ^{ème}

Dans chaque poule, chaque équipe rencontre les 3 autres (3 matches)

A l'issue de ces 3 matches, les points obtenus sont cumulés aux points obtenus par les équipes lors de la saison régulière afin d'établir le classement final du championnat de France de D1 pour les équipes classées de la 9^{ème} à la 16^{ème} place.

Attribution des points sur le championnat de France scratch :

- Lors des qualifications la 1^{ère} équipe se voit attribuer 3 points
 les équipes classées 2 à 4 marquent 2 points
 les équipes classées 5 à 8 marquent 1 point

- Lors des matches de poule match gagné : 2 points
 match perdu : 0 point

En cas d'égalité pour le classement final de la saison de D1 :

- ✓ De points après les 18 matches de la saison (saison régulière et championnat de France), le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :
 - Le total du nombre de points de sets acquis par l'équipe
 - Le meilleur total des scores de qualification des 4 manches
 - Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité

C.3.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE D2

Composition	32 équipes Hommes et 32 équipes Femmes.
Répartition géographique	4 groupes de 8 équipes Hommes regroupées géographiquement. 4 groupes de 8 équipes Femmes regroupées géographiquement. <i>Les groupes sont constitués par la FFTA</i>
Compétitions	3 compétitions obligatoires dans chaque groupe : 3 manches de D2. 1 compétition nationale : finale du championnat de France de D2.
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} de la finale du championnat de France de D2 est déclaré Champion de France de D2. Les clubs dont l'équipe est classée 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} montent en D1 la saison suivante. Le club dont l'équipe est classée 8 ^{ème} dans leur groupe descend en DR la saison suivante.

Les groupes sont constitués par la FFTA en tenant compte de l'implantation géographique des équipes. Parmi les 8 équipes de chaque groupe, au moins trois clubs devront se porter volontaires et seront désignés par la FFTA pour organiser une compétition appelée "Manche de D2".

Ces compétitions ont lieu pendant la saison extérieure qui est définies tous les ans par le calendrier fédéral : les dates de ces compétitions sont fixées par la FFTA et espacées de 2 semaines minimum. Il est souhaitable que ces compétitions se déroulent aux mêmes dates dans les 4 groupes

Lorsqu'un club s'engage en D2, il accepte :

- ✓ son affectation dans son groupe de D2 ;
- ✓ de participer aux 3 manches de son groupe et à la Finale Nationale en cas de qualification.



Le Tir sur cibles extérieures – Règlement français des épreuves fédérales Edition Novembre 2016

Les manches de D2 sont des compétitions 2x70m : épreuve de qualification (2x70m) suivie de duels par équipes.

Les duels par équipes sont réservés aux clubs de D2.

Les organisateurs peuvent, s'ils le souhaitent, ouvrir leur compétition de D2 à des archers individuels, mais uniquement pour l'épreuve de qualification à 2x70m.

Des duels individuels (phase éliminatoire et finale) peuvent aussi être organisés, mais après la fin du tir par équipes (en soirée ou le lendemain).

Les 4 premières équipes de chaque groupe (16 équipes) sont qualifiées pour la Finale Nationale.

• Procédure d'inscription des équipes à la Finale Nationale du championnat de France de D2

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe). Les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir Fita" Scratch Classique à la date limite d'inscription des équipes à ce championnat ou au 31 août de la saison sportive si le championnat se déroule ultérieurement à cette date.

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe, le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

• Déroulement d'une épreuve de D2

A l'issue de la phase de qualification (2x70m), les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place.

On constitue un tableau à élimination directe à partir des 1/4 de finale puis on applique le principe de la montante / descendante.

Les équipes gagnantes des 1/4 de finale sont qualifiées en 1/2 finale.

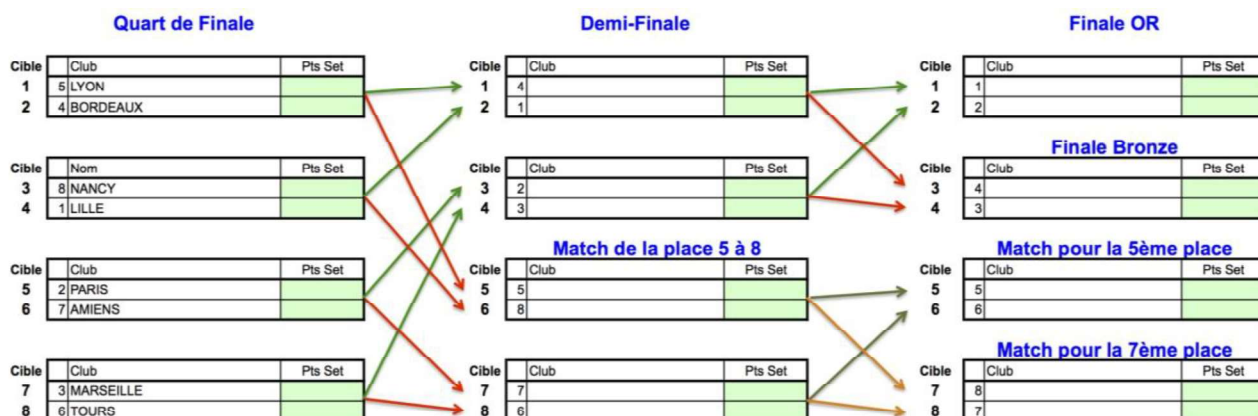
Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 5^{ème} place.

A l'issue du 2^{ème} match, toutes les équipes tirent un 3^{ème} match afin de déterminer le classement de la manche de la 1^{ère} à la 8^{ème} place, selon le tableau suivant :

Tableau de suivi d'une manche de D2 :

Classement qualifications Score

1	LILLE	1860
2	PARIS	1850
3	MARSEILLE	1840
4	BORDEAUX	1830
5	LYON	1820
6	TOURS	1810
7	AMIENS	1800
8	NANCY	1790



**Le Tir sur cibles extérieures – Règlement français des épreuves fédérales
Edition Novembre 2016**

• **Attribution des points à la fin d'une manche de D2**

A l'issue de chaque manche D2, les équipes reçoivent des points, en fonction de leur classement :

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème
20	16	12	9	6	4	2	1

• **Classement final des équipes**

A l'issue des 3 manches de D2 obligatoires, les équipes sont classées, dans chaque groupe, en fonction des points acquis.

En cas d'égalité du nombre de points entre les équipes, le départage se fait ainsi jusqu'à suppression de l'égalité :

1. Le meilleur total des scores de qualification (scores des 3 archers) obtenus sur les 3 manches de D2 ;
2. Tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein du groupe

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de leur groupe sont qualifiées pour participer à la Finale Nationale de D2. Les équipes suivantes se maintiennent en D2.

L'équipe dernière de son groupe est reléguable en DR pour la saison suivante (même dans le cas d'un groupe réduit et quelle qu'en soit la raison).

Si un des groupes ne comporte que 7 équipes, la meilleure des équipes reléguables est repêchée en D2 pour la saison suivante ; les 2 meilleures équipes reléguables si 2 groupe étaient incomplets, etc...

Exemple de simulation du classement final d'un groupe de D2 après les 3 manches de D2 :

11

Classement	Manche 1		Manche 2		Manche 3		TOTAL		
	Pts	Score Qualifs	Pts	Score Qualifs	Pts	Score Qualifs	Pts	Score Qualifs	
Equipe 1	20	1820	20	1801	12	1850	52	5471	Accès Finale D2
Equipe 2	12	1809	16	1830	20	1819	48	5458	
Equipe 3	16	1785	12	1790	16	1795	44	5370	
Equipe 4	9	1790	6	1780	6	1774	21	5344	
Equipe 5	6	1780	9	1778	4	1765	19	5323	Maintien en D2
Equipe 6	4	1778	4	1773	9	1799	17	5350	
Equipe 7	2	1680	2	1706	1	1710	5	5096	
Equipe 8	1	1669	1	1675	2	1690	4	5034	Descente DR

La Finale du Championnat de France de D2

Identique pour les hommes et les femmes

Période

Entre juillet et septembre, à l'issue des manches de D2.

Cette finale est couplée avec celle de DR : même week-end, même lieu.

Nombre d'équipes : 16 (les 4 premières de chaque groupe de D2).

Déroulement :

A l'issue de la phase de qualification (2x70m), les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 16^{ème} place.

On constitue un tableau à élimination directe à partir des 8^{ème} de finale puis on applique le principe de la montante / descendante.

Les équipes gagnantes des 8^{ème} de finale sont qualifiées en 1/4 de finale.

Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9^{ème} place.

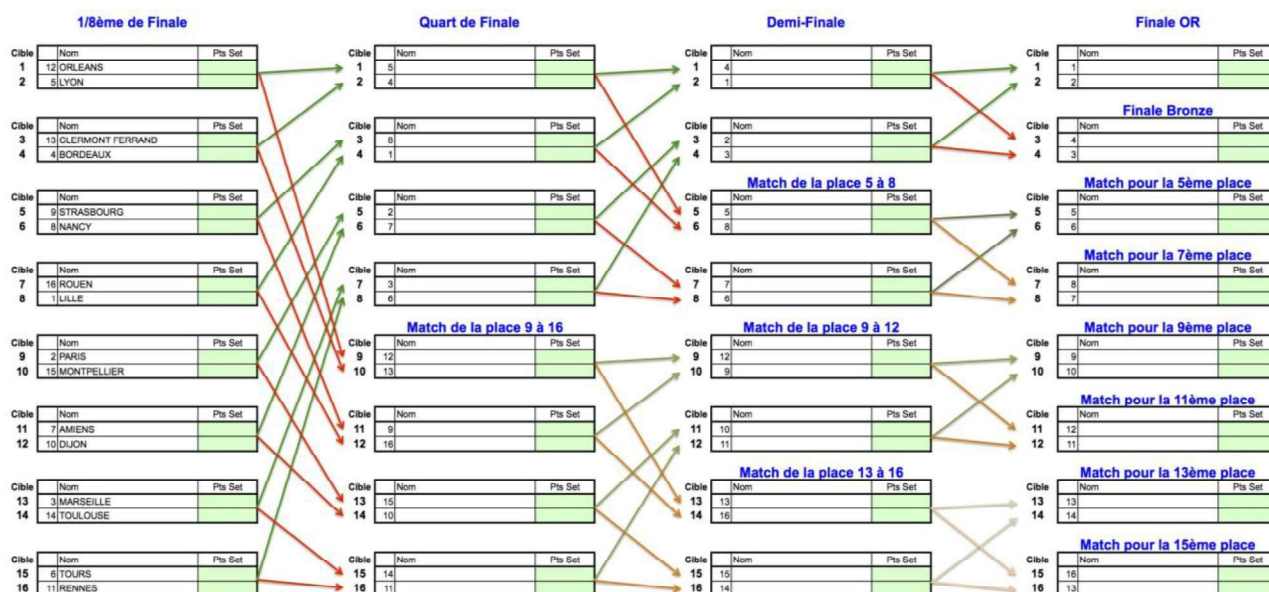
A l'issue du 2^{ème} match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4^{ème} et dernier match qui détermine le classement finale des équipes sur la Finale du championnat de France de D2 (de la 1^{ère} à la 16^{ème} place), selon le tableau suivant :

Tableau de suivi de la finale du Championnat de France de D2 :



Le Tir sur cibles extérieures – Règlement français des épreuves fédérales Edition Novembre 2016

Classement qualifications	Score
1 LILLE	1870
2 PARIS	1860
3 MARSEILLE	1850
4 BORDEAUX	1840
5 LYON	1830
6 TOURS	1820
7 AMIENS	1810
8 NANCY	1800
9 STRASBOURG	1790
10 DIJON	1780
11 RENNES	1770
12 ORLEANS	1760
13 CLERMONT FERRAND	1750
14 TOULOUSE	1740
15 MONTPELLIER	1730
16 ROUEN	1720



Classement final des équipes

A l'issue de tous les matches, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 16^{ème} place.

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de la finale est déclaré CHAMPION DE FRANCE DE D2

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} accèdent à la D1 la saison suivante.

C.3.3 LES DIVISIONS REGIONALES (ARC CLASSIQUE)

Si un club possède une équipe en D1 ou en D2, ses 3 premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les ligues doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- DR « Excellence »
- DR
- DD (Division Départementale) : au choix de la ligue, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

- La DR « Excellence »



Les catégories :

Femmes classiques
Hommes classiques

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » reprend le principe de la D2.

Le nombre d'équipes engagées doit être au minimum de 4 puis par multiple de 4.

Les équipes de club doivent participer à 3 épreuves 2x70m avec ou sans finales.

Le 2x70m, avec ou sans finales, est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

Titre régional :

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de la DR « Excellence » est déclaré CHAMPION REGIONAL et accède à la Finale Nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par la Ligue.

Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

- **La DR**

Les catégories :

Femmes classiques
Hommes classiques

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le 2x70m, le tir en Salle, et le tir Fédéral sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x70m dans l'organisation de la DR.

Titre régional :

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR. Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les ligues. Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence », mais une DR.

Montée en D2

Les 4 premières équipes au classement final de la finale nationale des DR accèdent en D2 la saison suivante.



La Finale Nationale de DR (Identique pour les hommes et les femmes).

• **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les manches de D2 et les compétitions de DR.

La finale DR "arc classique" est couplée avec celle de D2 : même week-end, même site.

• **Sélection**

La sélection à la Finale Nationale des DR peut s'effectuer de plusieurs façons :

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.

Les x meilleures équipes de club au classement national des équipes de DR afin d'arriver à 24 équipes qualifiées par catégorie à la Finale Nationale des DR.

Règles de qualification des équipes de club à la Finale Nationale des DR :

Dans les 2 catégories ouvertes, les 13 champions régionaux (nouvelle région) sont qualifiés.

Une place est réservée à la meilleure équipe des DOM-TOM au classement national FITA des DR.

Dans chaque catégorie, 24 équipes maximum peuvent être qualifiées. Le classement national FITA par équipe sert à compléter la liste des sélectionnés à la Finale Nationale des DR.

La mixité n'est pas admise dans les équipes.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en D2 l'année suivante, s'il gagne dans sa poule ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en D2, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

• **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe). **Les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir Fita" Scratch Classique au 31 août de la saison sportive si le championnat se déroule ultérieurement à cette date.**

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

• **Déroulement**

A l'issue de la phase de qualification (2x70m), les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 24^{ème} place.

Les 8 premières équipes des qualifications sont directement qualifiées en 8^{ème} de finale.

Les équipes classées de la 9^{ème} à la 24^{ème} place se rencontrent pour un premier match à élimination directe.

Les équipes gagnantes de ce premier match sont qualifiées en 8^{ème} de finale et rencontrent les 8 premières équipes des qualifications déjà qualifiées directement en 8^{ème} de finale.

Les équipes perdantes de ce premier match sont basculées dans un tableau de repêchage pour jouer la 17^{ème} place de la Finale Nationale des DR.

A partir des 8^{ème} de finale, on applique le principe de la montante / descendante.

Les équipes gagnantes des 8^{ème} de finale sont qualifiées en 1/4 de finale.

Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9^{ème} place.

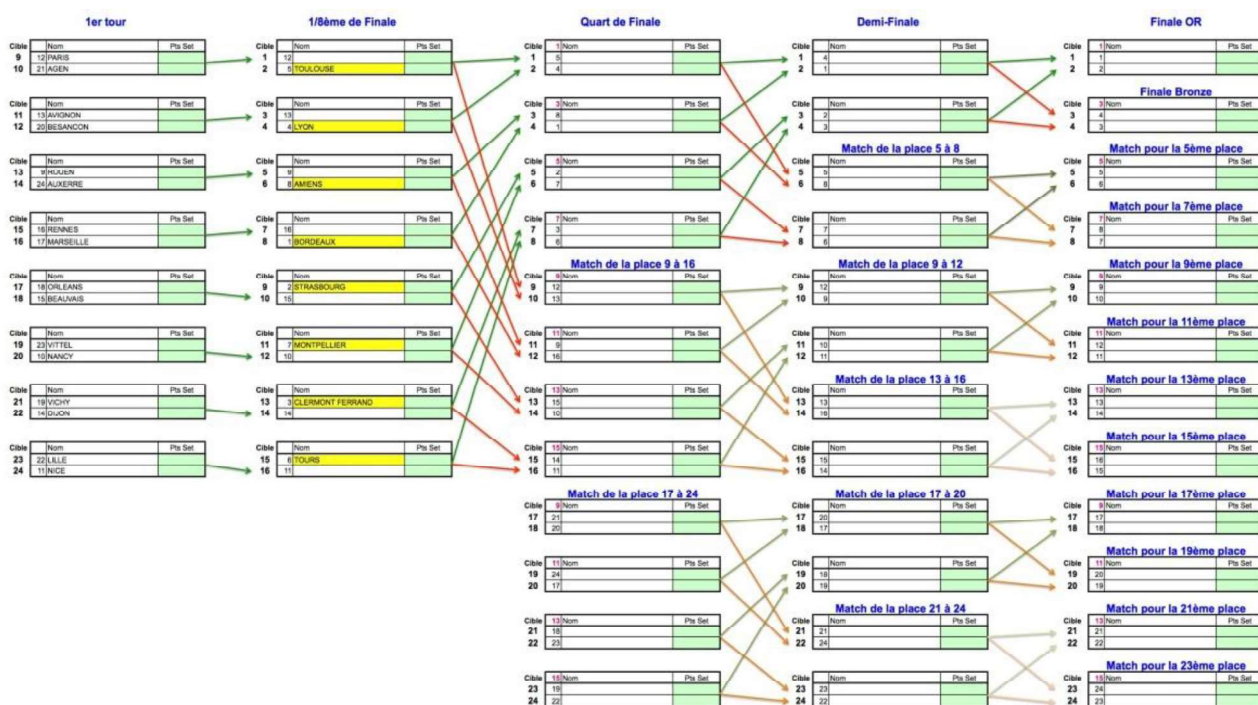
A l'issue du 2^{ème} match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4^{ème} et dernier match qui détermine le classement finale des équipes sur la Finale Nationale des DR (de la 1^{ère} à la 24^{ème} place), selon le tableau suivant :

Tableau de suivi de la finale Nationale des DR Classique :



Le Tir sur cibles extérieures – Règlement français des épreuves fédérales Edition Novembre 2016

Classement qualifications	Score
1 BORDEAUX	1880
2 STRASBOURG	1870
3 CLERMONT FERRAND	1850
4 LYON	1840
5 TOULOUSE	1830
6 TOURS	1820
7 MONTPELLIER	1810
8 AMIENS	1800
9 ROUEN	1790
10 NANCY	1780
11 NICE	1770
12 PARIS	1760
13 AVIGNON	1750
14 DIJON	1740
15 BEAUNVAIS	1730
16 RENNES	1720
17 MARSEILLE	1710
18 ORLEANS	1700
19 VICHY	1690
20 BESANCON	1680
21 AGEN	1670
22 LILLE	1660
23 VITTEL	1650
24 AUXERRE	1640



Si il y a moins de 24 équipes présentes dans une catégorie, toutes les équipes sont qualifiées pour les matches et chaque équipe commence ses matches à sa place des qualifications dans le tableau. En cas de match à vide, les équipes participantes sont considérées comme gagnantes du match et sont qualifiées directement pour le tour suivant.

C.3.4. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES PAR ÉQUIPES DE CLUBS (FINALES PAR ÉQUIPES – ARC CLASSIQUE)

Ce championnat regroupe les disciplines suivantes : Fita (2x30m - 2x40m - 2x60m - 2x70m), et il intègre le Championnat de France par Equipe de Clubs.

Toutes ces particularités sont traitées dans ce chapitre.

- **Catégories, nombre d'équipes, blasons et distances de tir**

Jeunes (Benjamin(e)s et Minimes)	16 équipes	Blasons de 80cm	30m
Garçons (cadets et Juniors)	16 équipes	Blasons de 122cm	60m
Filles (cadettes, juniors)	16 équipes	Blasons de 122cm	60m

Les équipes de club seront sélectionnées, dans chaque catégorie, selon les classements nationaux suivants :

Jeunes (Mixte) : classement national benjamins et minimes

Garçons : classement national cadets et juniors

Filles : classement national cadettes et juniors

Pas de sur-classement ponctuel possible.

- **Procédure d'inscription pour les équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe) **à condition que le ou les archers remplacés ne participent pas** à l'ensemble du championnat. Le ou les remplaçants pourront prendre part à toute la compétition (épreuve individuelle, par équipe et le cas échéant, à l'épreuve du double mixte pour les cadets(tes) et juniors).

Dans tous les cas, les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir Fita" dans leur catégorie respective à la date de l'arrêté du sélectif de ce championnat.

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat.

Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

- **Déroulement de cette phase**

Les tirs de qualification des équipes se réalisent le jour 1, lors des qualifications individuelles.

- **Classement des équipes**

A l'issue de la phase de qualification, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 16^{ème} place.

On constitue un tableau à élimination directe à partir des 8^{ème} de finale puis on applique le principe de la montante / descendante.

Les équipes gagnantes des 8^{ème} de finale sont qualifiées en 1/4 de finale.

Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9^{ème} place.

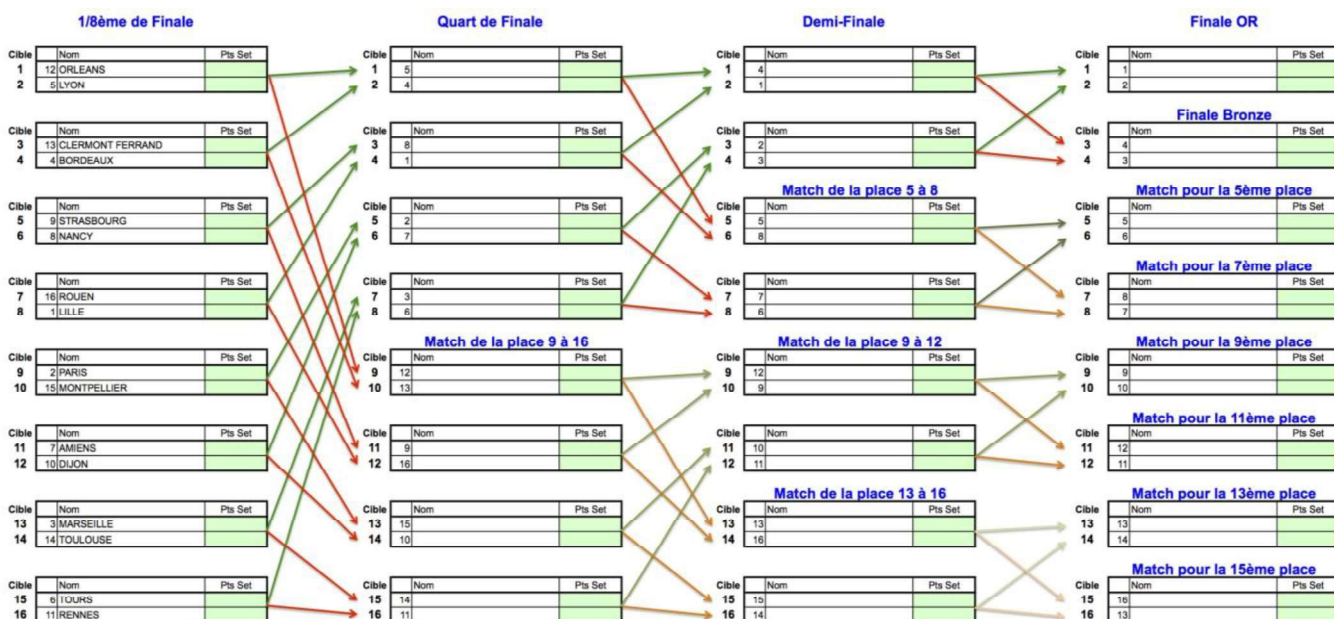
A l'issue du 2^{ème} match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4^{ème} et dernier match qui détermine le classement finale des équipes sur le championnat de France Jeunes par équipe de club (de la 1^{ère} à la 16^{ème} place), selon le tableau suivant :

Tableau de suivi de la finale du Championnat de France de D2 :

Classement qualifications	Score
1 LILLE	1870
2 PARIS	1860
3 MARSEILLE	1850
4 BORDEAUX	1840
5 LYON	1830
6 TOURS	1820
7 AMIENS	1810
8 NANCY	1800
9 STRASBOURG	1790
10 DIJON	1780
11 RENNES	1770
12 ORLEANS	1760
13 CLERMONT FERRAND	1750
14 TOULOUSE	1740
15 MONTPELLIER	1730
16 ROUEN	1720



Le Tir sur cibles extérieures – Règlement français des épreuves fédérales Edition Novembre 2016



Si il y a moins de 16 équipes présentes dans une catégorie, toutes les équipes sont qualifiées pour les matchs et chaque équipe commence ses matchs à sa place des qualifications dans le tableau. En cas de match à vide, les équipes participantes sont considérées comme gagnantes du match et sont qualifiées directement pour le tour suivant.

Les équipes classées 1^{ère} sont déclarées :

**CHAMPION DE FRANCE JEUNES (MIXTES) PAR EQUIPES DE CLUB
CHAMPION DE FRANCE GARÇONS PAR EQUIPES DE CLUB
CHAMPIONNE DE FRANCE FILLES PAR EQUIPES DE CLUB**

C.3.4.1 CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE LIGUE

- **La compétition**

Équipes de Ligue : Benjamins/Minimes garçons Benjamines/Minimes filles
Cadets/Juniors garçons Cadettes/Juniors filles

- **Procédure d'inscription**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe) Les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir Fita" dans leur catégorie respective à la date de l'arrêté du sélectif du championnat de France Jeune.

Chaque équipe se compose de 3 archers maximum.

Les surclassements ponctuels ne sont pas autorisés.

Les compétitions sont arbitrées par de jeunes arbitres sélectionnés par leur ligue et encadrés par des arbitres confirmés.

- **Le championnat de France par équipe de Ligue :**

Cette compétition comprend :

- ✓ **une phase de qualification :**
 - Un FITA pour les équipes Cadets/Juniors (garçons et filles)
 - Un FITA pour les équipes Benjamins/Minimes (garçons et filles)
- ✓ **une phase finale qui se dispute par poules**



Le Tir sur cibles extérieures – Règlement français des épreuves fédérales Edition Novembre 2016

La Composition des équipes :

- ✓ Les équipes de ce championnat sont composées de 3 archers.
- ✓ La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le début de la compétition par équipes (dépôt de la composition de l'équipe au greffe).
- ✓ Les équipes cadets/juniors ne peuvent être constituées que de cadets ou/et de juniors. Le surclassement des benjamins et des minimes n'est pas admis.
- ✓ Le nombre d'équipes par ligue n'est pas limité. Toutefois, pour pouvoir inscrire une 2^{ème} équipe dans une catégorie, une ligue doit avoir inscrit une équipe dans 3 catégories.

Catégories, nombre d'équipes, blasons et distances de tir des finales :

Pour la phase finale 16 équipes maximum par catégorie sont qualifiées :

Cadets/juniors	16 équipes garçons + 16 équipes filles	Tir à 60m sur blasons de 122cm
Benjamins/Minimes	16 équipes garçons + 16 équipes filles	Tir à 30m sur blasons de 80cm

En fonction de nombre d'équipes engagées, par catégories :

16 équipes et plus on constitue 4 poules de 4 équipes

Point de bonification aux 8 premières équipes des qualifications

de 12 à 15 équipes 4 poules de 3 équipes

Point de bonification aux 4 premières équipes des qualifications

de 8 à 11 équipes 2 poules de 4 équipes

Point de bonification aux 4 premières équipes des qualifications

de 4 à 7 équipes ½ finale et Finale entre les 4 premières équipes des qualifications

3 équipes Finale entre les 2 premières équipes des qualifications

2 équipes Finale

Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules, ne prennent pas part aux matches.

➤ Déroulement :

A l'issue du classement de l'épreuve de qualification, les 16 équipes (hommes et femmes) sont réparties en 4 poules de 4 équipes, selon la formule suivante :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
16	15	14	13

Dans chaque poule, chaque équipe rencontre les 3 autres (3 matches).



Le Tir sur cibles extérieures – Règlement français des épreuves fédérales Edition Novembre 2016

A l'issue de ces 3 matchs, un classement par poule est établi par **attribution de points** :

- * sur le tir de qualification : les 8 premières équipes se voient attribuer 1 point,
les 8 dernières équipes marquent 0 point ;

- * sur les matchs de poule : Match gagné = 1 point
Match perdu = 0 point

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1 ^{ère}	1 ^{ère}	1 ^{ère}	1 ^{ère}
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}
4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}

En cas d'égalité :

- ✓ De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
A l'issue du barrage, l'équipe vainqueur du match marque un point de set supplémentaire (le score final du match est 5-4)
- ✓ De points après les 3 matchs de poule :
 - Le total du nombre de points de sets acquis par l'équipe
 - Le meilleur total des qualifications.
 - Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité



Matches de classement (2 matches)

Match 1 : les équipes classées au même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3.

Match 2 : les vainqueurs et les vaincus des matches 1 se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

A l'issue de ces deux derniers matches :

les 1 ^{ers} de chaque poule seront classés	de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} place
les 2 ^{èmes} de chaque poule seront classés	de la 5 ^{ème} à la 8 ^{ème} place
les 3 ^{èmes} de chaque poule seront classés	de la 9 ^{ème} à la 12 ^{ème} place
les 4 ^{èmes} de chaque poule seront classés	de la 13 ^{ème} à la 16 ^{ème} place

C.3.5 LA DIVISION NATIONALE ARCS A POULIES (DNAP)

Composition	16 équipes Hommes et 8 équipes Femmes.
Répartition géographique	1 groupe national pour chaque catégorie
Compétitions	Manche de DNAP (2 épreuves) + le Championnat de France Arc à Poulies Scratch Fita 2x50m.
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} , est déclaré Champion de France. Les clubs dont l'équipe masculine est classée 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 16 ^{ème} descendent en DR la saison suivante. Les clubs dont l'équipe féminine est classée 7 ^{ème} et 8 ^{ème} descendent en DR la saison suivante.

Le Championnat de France par équipes de DNAP se dispute en une phase sur toute la durée de la saison :

- ✓ Phase de championnat :
Chez les hommes, chaque équipe rencontre les autres équipes une fois dans la saison,
Chez les femmes, chaque équipe rencontre deux fois les autres équipes dans la saison.

La participation à l'ensemble de la saison est obligatoire pour toutes les équipes de DNAP. Le classement final de la saison est établi sur le total des points obtenus sur les 3 épreuves (2 Manches de DNAP et le championnat de France Scratch)

Les 2 manches de DNAP et le Championnat de France FITA individuel « scratch » sont des compétitions 2x50m, selon le règlement international de l'épreuve :

- épreuve de qualification 2x50m ;
- épreuve éliminatoire ;
- épreuve finale.

Les tirs par équipes ont lieu par matches en un contre un durant toute la saison (voir Déroulement du Championnat).

- **Procédures d'inscription des équipes au championnat de France Scratch :**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe) à condition que le ou les archers remplacés ne participent pas à l'ensemble du championnat. Le ou les remplaçants pourront prendre part à toute la compétition (épreuve individuelle, par équipe et le cas échéant, à l'épreuve du double mixte).

Dans tous les cas, les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir Fita" Scratch Arc à Poulies à la date de l'arrêté du sélectif de ce championnat ou au 31 août de la saison sportive si le championnat se déroule ultérieurement à cette date.



Le Tir sur cibles extérieures – Règlement français des épreuves fédérales Edition Novembre 2016

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat.

Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

- **Arbitrage**

L'arbitrage des matchs (tir par équipes) est assuré conformément au cahier des charges par les arbitres désignés en relation avec le PCRA de la ligue.

- **Déroulement du championnat**

La saison se réalise par la rencontre de toutes les équipes entre elles au moins une fois dans la saison. Pour les hommes, les équipes se rencontrent une fois dans la saison, soit 15 matchs par équipe répartis en 5 matchs par manche;

Pour les femmes, les équipes se rencontrent deux fois dans la saison, soit 14 matchs par équipe répartis en 5 matchs par manche sur les deux premières manches et 4 matchs sur la dernière manche.

L'ordre des matchs se réalise de la façon suivante :

Pour les hommes :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
2			11	14	13	12	6	10	9	8	7	1	5	4	3	2
3				12	15	13	7	6	10	9	8	2	1	5	4	3
4					11	15	8	7	6	10	9	3	2	1	5	4
5						14	9	8	7	6	10	4	3	2	1	5
6							5	4	3	2	1	10	9	8	7	6
7								1	4	3	2	15	14	13	12	11
8									2	5	3	11	15	14	13	12
9										1	5	12	11	15	14	13
10											4	13	12	11	15	14
11												14	13	12	11	15
12													6	9	8	7
13														7	10	8
14															6	10
15																9
16																

1ère journée
2ème journée
3ème journée

Pour les femmes :

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2	14		5	6	3	2	1	4
3	13	12		7	2	1	4	3
4	12	13	14		1	4	3	2
5	11	10	9	8		7	5	6
6	10	9	8	11	14		6	5
7	9	8	11	10	12	13		7
8	8	11	10	9	13	12	14	

1ère journée
2ème journée
3ème journée



Le Tir sur cibles extérieures – Règlement français des épreuves fédérales Edition Novembre 2016

Le numéro d'équipe est attribué en fonction de la place obtenue lors du championnat de l'année précédente :

Chez les hommes, le champion de France obtient le n° 1, le 2^{ème} le n° 2 et ainsi de suite jusqu'au n°13. Les n°14, 15 et 16 sont attribués aux 3 équipes issues de la Finale Nationale des DR de l'année précédente. Parmi ces 3 équipes, le n° 14 est attribué à l'équipe ayant réalisé le meilleur score des qualifications entre les deux premières équipes au classement final de la Finale Nationale des DR, le n°15 revient à l'autre équipe. Le n°16 revient au 3^{ème} de la Finale Nationale des DR.

Chez les femmes, le champion de France obtient le n° 1, le 2^{ème} le n° 2 et ainsi de suite jusqu'au n°6. Les n°7 et 8 sont attribués aux 2 équipes issues de la Finale Nationale des DR de l'année précédente. Parmi ces 2 équipes, le n° 7 est attribué à l'équipe ayant réalisé le meilleur score des qualifications lors de la Finale Nationale des DR, le n°8 revient à l'autre équipe.

Lors de chaque manche, une phase de qualification sur un FITA (2x50m) est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe
- 2 points attribués aux équipes classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place
- 1 point attribué aux équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place
- 0 point attribué aux équipes classées de la 9^{ème} à la 16^{ème} place

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point

Le classement du championnat de France de DNAP est effectué en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 15 matchs pour les hommes (14 matchs pour les femmes) et les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

En cas d'égalité

- De score à la fin d'un match : tir de barrage selon le règlement international
- De points après les 15 matchs (ou 14 matchs pour les femmes) de la saison, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :
 - Le total de l'ensemble des scores des matchs des équipes (*sans addition d'éventuels scores de barrage*)
 - Le meilleur total des scores de qualification des 3 manches
 - Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité (pour les hommes)
Les femmes se rencontrant deux fois dans la saison, si chacune des équipes, encore à égalité, a gagné un match, le cumul des scores réalisés sur ces deux matchs servira à départager les équipes. Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera effectué.

C.3.6 LES DIVISIONS REGIONALES (ARC A POULIES)

Si un club possède une équipe en DNAP, ses 3 premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les ligues doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix de la ligue, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.



- **La DR « Excellence »**

Les catégories

Femmes arc à poulies
Hommes arc à poulies

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » est identique à celui de la DR « arc classique ».

Le nombre d'équipes engagées doit être au minimum de 4 puis par multiple de 4.

Le 2x50m avec ou sans finales est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

Titre régional :

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de DR « Excellence » est déclaré Champion Régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures de montée et de descente entre les DR sont laissées à l'initiative de la Ligue.

Un club ayant une équipe en DNAP peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence » mais une DR.

- **La DR**

Les catégories

Femmes arc à poulies
Hommes arc à poulies

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le tir en Extérieur 2x50m, le tir en Salle et le tir Fédéral sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x50m **avec ou sans finales** dans l'organisation de la DR.

Titre régional :

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les ligues.

Un club ayant une équipe en DNAP peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence », mais une DR.

Montée en DNAP

Pour les hommes, les 3 premières équipes au classement final de la finale nationale des DR accèdent en DNAP la saison suivante.

Pour les femmes, les 2 premières équipes au classement final de la finale nationale des DR accèdent en DNAP la saison suivante.

La Finale Nationale de DR (Identique pour les hommes et les femmes)

- **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les manches de D2 et les compétitions de DR.

La finale DR "arc à poulies" est couplée avec celle de D2 : même week-end, même site.



- **Sélection**

La sélection à la Finale Nationale des DR peut s'effectuer de plusieurs façons :

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.

Les x meilleures équipes de club au classement national des équipes de DR afin d'arriver à 24 équipes qualifiées par catégorie à la Finale Nationale des DR.

Règles de qualification des équipes de club à la Finale Nationale des DR :

Dans les 2 catégories ouvertes, les 13 champions régionaux (nouvelle région) sont qualifiés.

Une place est réservée à la meilleure équipe des DOM-TOM au classement national FITA des DR.

Dans chaque catégorie, 24 équipes maximum peuvent être qualifiées. Le classement national FITA par équipe sert à compléter la liste des sélectionnés à la Finale Nationale des DR.

La mixité n'est pas admise dans les équipes.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en DNAP l'année suivante, s'il gagne sa place au classement final ou s'il est repêché. En cas de refus de monter en DNAP, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe). **Les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir Fita" Scratch Arc à Poulies au 31 août de la saison sportive si le championnat se déroule ultérieurement à cette date.**

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat.

Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

- **Déroulement**

A l'issue de la phase de qualification (2x50m), les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 24^{ème} place.

Les 8 premières équipes des qualifications sont directement qualifiées en 8^{ème} de finale.

Les équipes classées de la 9^{ème} à la 24^{ème} place se rencontrent pour un premier match à élimination directe.

Les équipes gagnantes de ce premier match sont qualifiées en 8^{ème} de finale et rencontrent les 8 premières équipes des qualifications, déjà qualifiées directement en 8^{ème} de finale.

Les équipes perdantes de ce premier match sont basculées dans un tableau de repêchage pour jouer la 17^{ème} place de la Finale Nationale des DR.

A partir des 8^{ème} de finale, on applique le principe de la montante / descendante.

Les équipes gagnantes des 8^{ème} de finale sont qualifiées en 1/4 de finale.

Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9^{ème} place.

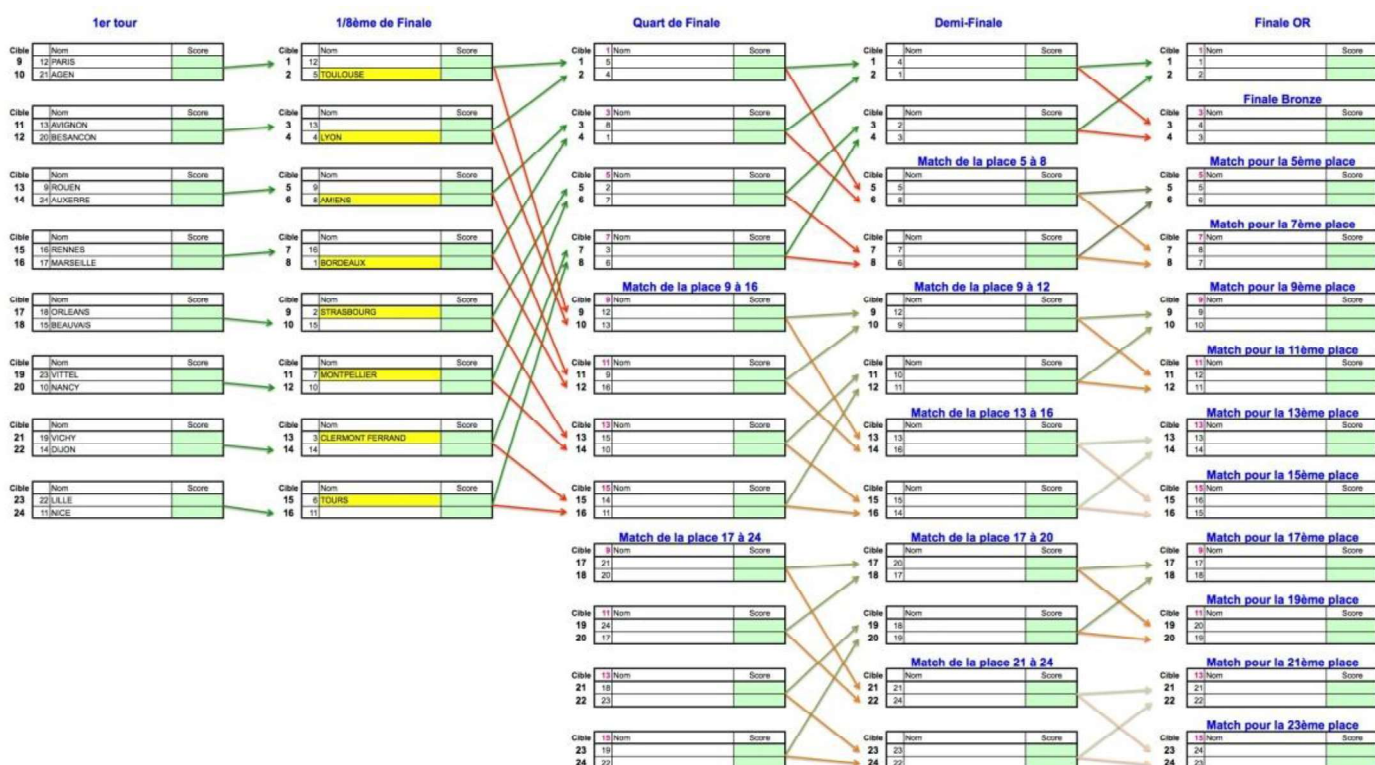
A l'issue du 2^{ème} match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4^{ème} et dernier match qui détermine le classement finale des équipes sur la Finale Nationale des DR (de la 1^{ère} à la 24^{ème} place), selon le tableau suivant :

Tableau de suivi de la finale Nationale des DR Poulies :



Le Tir sur cibles extérieures – Règlement français des épreuves fédérales Edition Novembre 2016

Classement qualifications	Score
1 BORDEAUX	1880
2 STRASBOURG	1870
3 CLERMONT FERRAND	1850
4 LYON	1840
5 TOULOUSE	1830
6 TOURS	1820
7 MONTPELLIER	1810
8 AMIENS	1800
9 ROUEN	1790
10 NANCY	1780
11 NICE	1770
12 PARIS	1760
13 AVIGNON	1750
14 DIDON	1740
15 BEAUVAIS	1730
16 RENNES	1720
17 MARSEILLE	1710
18 ORLEANS	1700
19 VICHY	1690
20 BESANCON	1680
21 AGEN	1670
22 LILLE	1660
23 VITTEL	1650
24 AUXERRE	1640



Si il y a moins de 24 équipes présentes dans une catégorie, toutes les équipes sont qualifiées pour les matches et chaque équipe commence ses matches à sa place des qualifications dans le tableau. En cas de match à vide, les équipes participantes sont considérées comme gagnantes du match et sont qualifiées directement pour le tour suivant.



C.3.7 LES REGLES COMMUNES AUX COMPETITIONS PAR EQUIPES

- **Le Capitaine d'Equipe** est le responsable de son équipe concernant en particulier :
 - ✓ la conformité de la composition de son équipe (transferts – étrangers – surclassements) ;
 - ✓ la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement des archers ;
 - ✓ il est l'unique interlocuteur avec le greffe et les arbitres. A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence fédérale, certificat médical, passeport sportif) au greffe qui lui remet les dossards et les dossiers personnels.

- **Absence d'une Equipe**

Les clubs de D1, D2, DNAP, DR « Excellence » et DR doivent pouvoir présenter une équipe lors de toutes les épreuves de D1, D2, DNAP, DR « Excellence » et DR. Ils doivent pouvoir disposer de remplaçants en nombre suffisant afin de participer à l'ensemble des compétitions de leur division.

En cas d'absence – forfait – d'une équipe lors d'une épreuve de D1, D2, DNAP, DR « Excellence » et DR, le club devra justifier son absence sous peine de recevoir une pénalité.

Pour être justifiée, une absence devra être imprévue jusqu'à 5 jours avant le début de la phase de qualification. Les dirigeants du club devront en fournir la preuve et l'adresser à la FFTA.

Exemples de situations ne pouvant pas justifier une absence car prévisibles plus de 5 jours avant la compétition :

- ✓ travailler le jour de la compétition ;
- ✓ passer un examen ;
- ✓ honorer une sélection en équipe nationale ;
- ✓ une blessure persistante ;
- ✓ etc...

Par ailleurs, des difficultés de transport (panne, grève, etc...), jusqu'à la veille du premier jour de compétition, ne peuvent pas être considérées comme une absence justifiée.

Au-delà des 5 jours précédant la compétition, l'absence est injustifiée et le club doit pouvoir pallier l'insuffisance des archers dans l'équipe, quelle que soit son importance.

Un seul ou 2 archers ne peuvent pas constituer une équipe. Une équipe doit être constituée de 3 membres minimum ou 4 membres maximum pour se présenter à une compétition de D1, D2, DNAP, DR « Excellence » et DR, participer à la phase de qualification, aux duels de poule et de classement. Lors de la Finale Nationale des DR, les équipes sont constituées de 3 membres.

Sanctions : une équipe absente se verra attribuer moins 30 points (- 30 pts) en D 1 et moins 15 points (- 15 pts) en D 2.

Un appel jugé recevable, transmis dans les 3 jours suivant la compétition à la FFTA, peut, éventuellement, annuler la pénalité.

En tout état de cause, l'équipe absente marquera 0 point pour la compétition concernée.

A la fin de l'épreuve de qualification, l'équipe absente est classée dernière. Lors des matches de poules, les équipes devant rencontrer l'équipe absente tirent à vide et doivent comptabiliser les scores de chaque match afin de totaliser le même nombre de scores que les autres équipes en vue d'un éventuel départage en cas d'égalité.

- **Quelques points de règlement**

Une équipe est composée de 4 archers maximum ou de 3 archers minimum (ainsi une équipe de deux archers ne sera pas acceptée).

Rappel (Règlement International) : il suffit d'avoir tiré une seule flèche pour être classé aussi bien pour le tir individuel que pour le tir par équipes.

- **La position des archers sur les cibles (phase qualification individuelle)**

A l'occasion de la phase de qualification individuelle (2x70m) l'ordre de priorité suivant doit être respecté :

Les 3 ou 4 archers d'une même équipe seront placés sur des cibles contiguës et successives (un seul archer de la même équipe sur la même cible). Ils devront tirer sur le même rythme avec la même place sur le pas de tir

Exemples : 4 archers du club de VILLE sont positionnés ainsi : 4A, 5A, 6A, 7A
3 archers du club de VILLE BIS seront positionnés ainsi : 9B, 10B, 11B.



Ne pas placer deux archers d'un même club sur la même cible.

Ponctuellement, dans le cadre de la préparation des championnats internationaux et à la demande des entraîneurs nationaux, les athlètes sélectionnés en équipe nationale (noms fournis par la DTN) seront placés sur des cibles proches les unes des autres, en respectant toutefois les deux premières priorités.

- **L'entraînement avant la phase de qualification**

20 minutes minimum – 45 mn maximum.

Nombre de flèches non limité dans le temps de tir d'une volée (4 minutes).

L'organisateur n'est pas obligé de changer les blasons après la session d'entraînement : ainsi la compétition peut commencer dès que l'entraînement est terminé.

Si des blasons usagers ont été utilisés pour l'entraînement, des blasons neufs devront être posés sur les buttes de tir au début du tir ainsi qu'à partir du premier match lors de la phase éliminatoire.

Aucun autre entraînement, ni aucune volée d'essai ne seront autorisés dans la même journée sur le terrain de compétition.

- **Epreuve des matches par poules**

Tous les matches se déroulent sous forme de rotation : 1 archer sur le pas de tir, les 2 autres attendent derrière la ligne de 1 m :

- ✓ Arcs classiques : au meilleur des 4 sets de 6 flèches (2 flèches par archer). Maximum 4 sets.
- ✓ Arcs à poulies : 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer). Scores cumulés (et non par sets).
- ✓ Temps imparti pour chaque volée : 2 minutes.
- ✓ Les archers peuvent tirer dans l'ordre qu'ils désirent : chaque archer peut tirer 1 ou 2 flèches. Il doit revenir en arrière de la ligne de 1 m avant que l'archer suivant se rende sur la ligne de tir.
- ✓ Quand le directeur des tirs fait commencer le match (2 coups de klaxon), les 3 archers de l'équipe peuvent s'avancer jusqu'à la ligne de 1 m qu'ils ne doivent pas franchir.
- ✓ Quand le feu vert s'allume (1 coup de klaxon), le premier archer de l'équipe peut franchir la ligne de 1 m, s'installer sur la ligne de tir et commencer le tir.
- ✓ En cas d'égalité de points à la fin du match, le départage se fait par un tir de barrage selon la réglementation internationale du tir par équipes.

- **Les incidents de tir**

Lors des matches de poules ou lors des phases éliminatoires et finales individuelles, il ne sera pas accordé de temps supplémentaire pour un incident de matériel ou corporel. Un archer peut quitter la ligne de tir (pour réparer), laisser sa place à un équipier et ensuite revenir sur la ligne de tir pour finir sa volée de 2 flèches, dans le temps imparti de 2 minutes pour l'équipe. Chaque archer est autorisé à utiliser un arc de rechange.

- **Les égalités**

En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes dans le classement à la fin de l'épreuve de qualification (2x70m arcs classiques ou 2x50m arcs à poulies), le départage s'opère ainsi pour la constitution des poules et l'attribution du point de « bonus » :

- ✓ au plus grand nombre de 10 (10 et X) des 3 premiers archers de l'équipe
- ✓ au plus grand nombre de X des 3 premiers archers de l'équipe
- ✓ par un tir de barrage (cf. article B.6.20.2 du Règlement International)

- **Les pénalités** (Cf. Chapitre II – Tir sur cibles extérieures – Règlement International – Article B.8).

Infractions mineures (pénalités en temps)

- Franchissement trop tôt de la ligne de 1 m :
 - # soit avant le signal sonore.
 - # soit avant qu'un équipier soit revenu en arrière de la ligne de 1 m.
- Flèche sortie du carquois avant que l'archer ne se trouve sur la ligne de tir.

Sanction : l'arbitre brandit le carton jaune : l'archer doit revenir derrière la ligne de 1 m et recommencer son départ ou être remplacé par un autre archer ayant des flèches à tirer.

Mais attention :

- ✓ Le nombre de cartons jaunes n'est pas limité lors d'un même match : 2 cartons jaunes ne sont pas équivalents à un carton rouge.



- ✓ Pour que l'arbitre puisse infliger un carton jaune pour un mauvais passage de relais, il est nécessaire que les 2 archers se relayant aient chacun un pied posé dans la zone comprise entre la ligne de tir et la ligne de 1m.
- ✓ Pour qu'un arbitre puisse infliger un carton jaune pour une flèche sortie trop tôt du carquois, il faut qu'il puisse voir la pointe de la flèche avant que l'archer ne se trouve sur la ligne de tir. Cela ne concerne donc que l'archer en train de relayer un de ses équipiers. Cela ne concerne pas le compétiteur qui, dans la zone d'équipe, sort du carquois une ou plusieurs flèches pour en vérifier les pointes ou les plumes ou pour les nettoyer.
- ✓ D'autre part, un archer peut revenir (précipitamment) en arrière de la ligne de 1m avec sa flèche sur l'arc : il ne doit pas être pénalisé. Cependant, il doit remettre la flèche dans le carquois dès qu'il a franchi la ligne de 1m.

Infractions majeures (pertes de valeurs de flèches)

- Flèche tirée avant ou après le signal sonore indiquant le début ou la fin du tir.
- Un archer tirant plus de 2 flèches au cours d'une même volée.
- Un archer ne respectant pas la pénalité due au carton jaune (voir infraction mineure) et qui tire tout de même sans revenir en arrière de la ligne de 1m.

Sanction : l'arbitre brandit le carton rouge : l'équipe perdra la valeur de sa meilleure flèche en cible de cette volée.

Dans le cas où un compétiteur tire plus de 2 flèches au cours d'une même volée :

- ✓ Un archer tire 3 flèches et pourtant il y a 6 flèches en cible : seules les 5 valeurs les plus basses doivent être prises en compte (+ avertissement).
- ✓ Un archer tire 3 flèches et il y a 7 flèches en cible : seules les 6 valeurs les plus basses doivent être prises en compte (+ avertissement).

Infractions des coaches

- Les coaches doivent se positionner, durant le tir d'une volée, dans un emplacement qui leur est réservé situé en arrière de la ligne de 1m et sur le côté de la zone d'équipe. Pendant la volée, ils ne peuvent pas quitter leur emplacement et s'ils le font, ils ne peuvent pas y revenir.

Sanction : à la première infraction, l'arbitre s'approche du coach et lui fait la remarque. A la deuxième infraction, l'arbitre attend la fin de la série de **2** flèches ou que l'archer, en train de tirer, ait terminé son tir pour s'approcher du coach et lui demander de quitter immédiatement son emplacement réservé. Le coach doit rejoindre la zone de repos des archers (sièges, tentes) pour la durée du match. A la troisième infraction, le coach sera expulsé du terrain de compétition pour le reste de la journée.

Note importante

- ✓ Une ou plusieurs infractions du coach ne peuvent, en aucun cas, faire perdre des points à l'équipe.
- ✓ Quand il a une remarque à faire, l'arbitre doit toujours s'adresser au coach et non à l'archer pour ne pas le troubler d'avantage. C'est au coach de diriger son équipe.
- ✓ Quand un arbitre inflige une pénalité à une équipe (carton jaune ou rouge), il est essentiel que l'arbitre soit certain que le coach a bien vu le carton afin qu'il puisse en faire part à ses archers et réagir en conséquence.
- ✓ L'arbitre doit toujours donner la raison précise de la pénalité infligée, au moment où il sanctionne.
- ✓ Dans leur emplacement réservé les coaches peuvent utiliser des jumelles ou les longues vues sur pieds tout comme l'archer remplaçant.

- **L'aménagement de la ligne de tir**

Pour le tir par équipes, les organisateurs doivent aménager la ligne de tir d'une manière particulière.

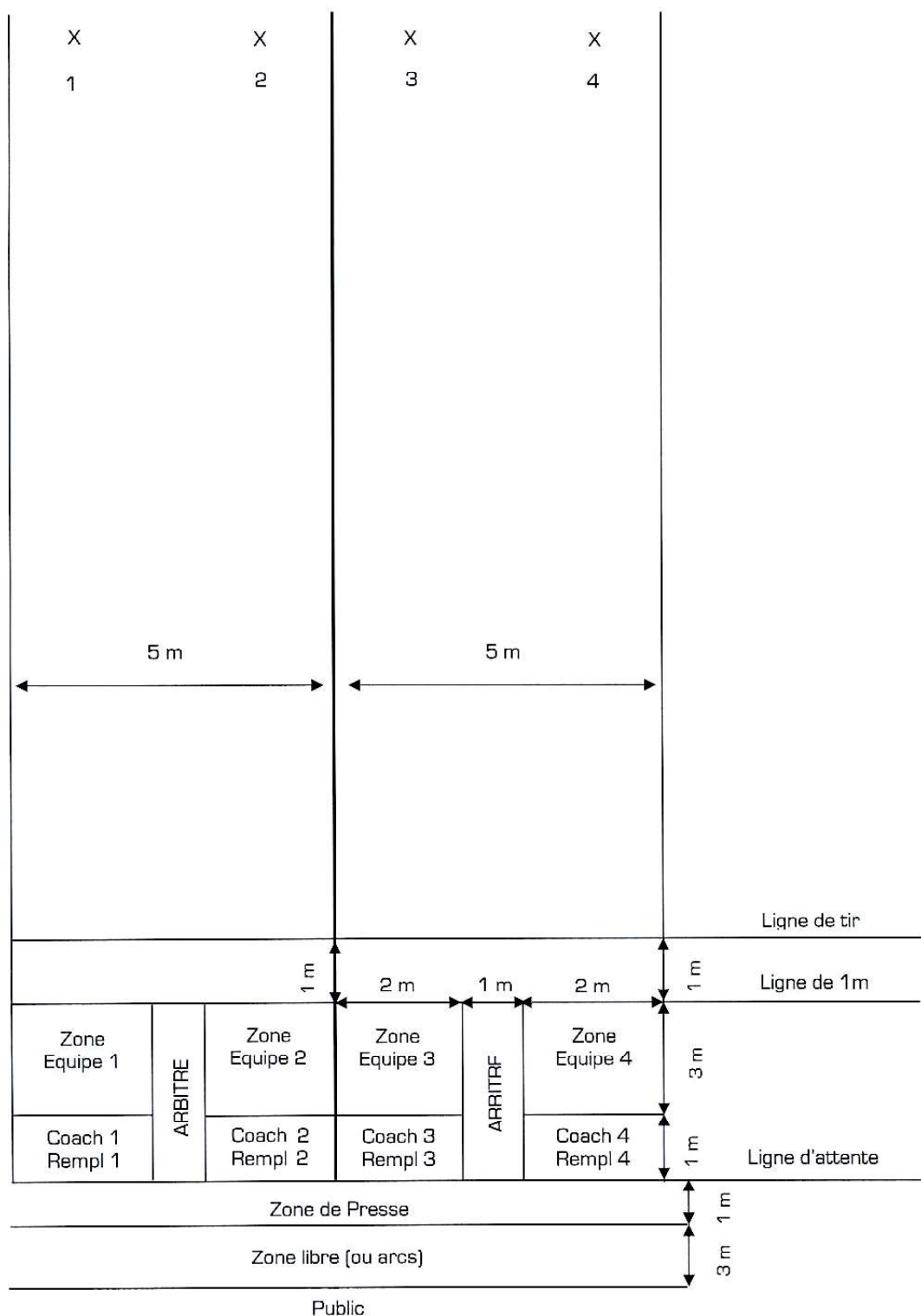
On trouvera, au [Chapitre II – Tir sur Cibles extérieures – Règlement International - B.12 - Annexe 2](#), l'aménagement prévu pour les championnats internationaux. Cet aménagement demande beaucoup de place. La Fédération recommande donc aux organisateurs d'utiliser les solutions décrites pages suivantes, selon l'espace et le nombre de cibles disponibles.

- avec 1 cible par couloir (de préférence) ou,
- avec 2 cibles par couloir
- avec placement des arbitres (deuxième croquis des pages suivantes)

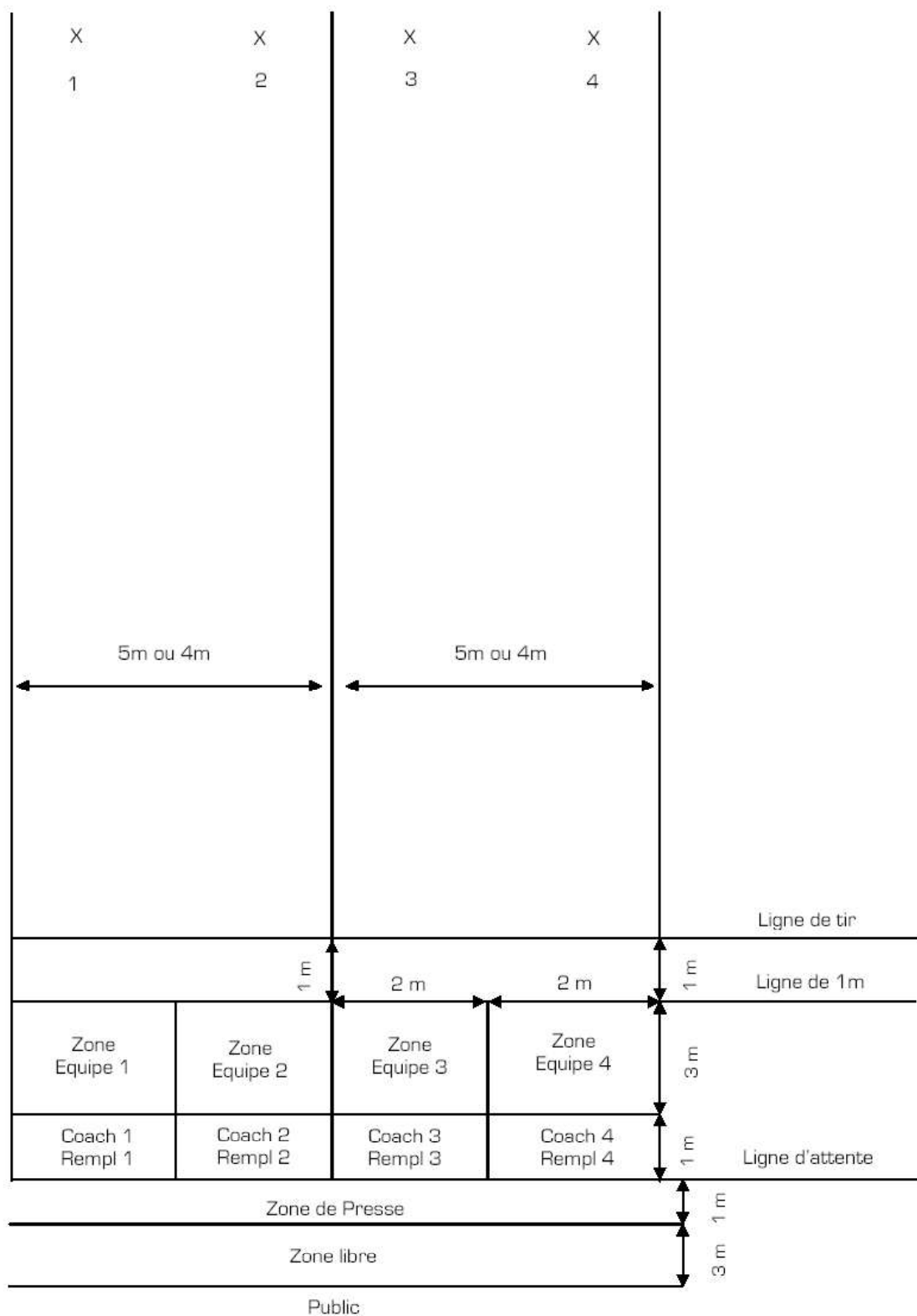
L'aménagement avec une cible par couloir est préférable pour le confort des archers et pour la bonne compréhension des médias et du public.



AMENAGEMENT DE LA LIGNE DE TIR POUR LE TIR PAR EQUIPES
Règlement international



**AMENAGEMENT DE LA LIGNE DE TIR POUR LE TIR PAR EQUIPES
Règlement international**



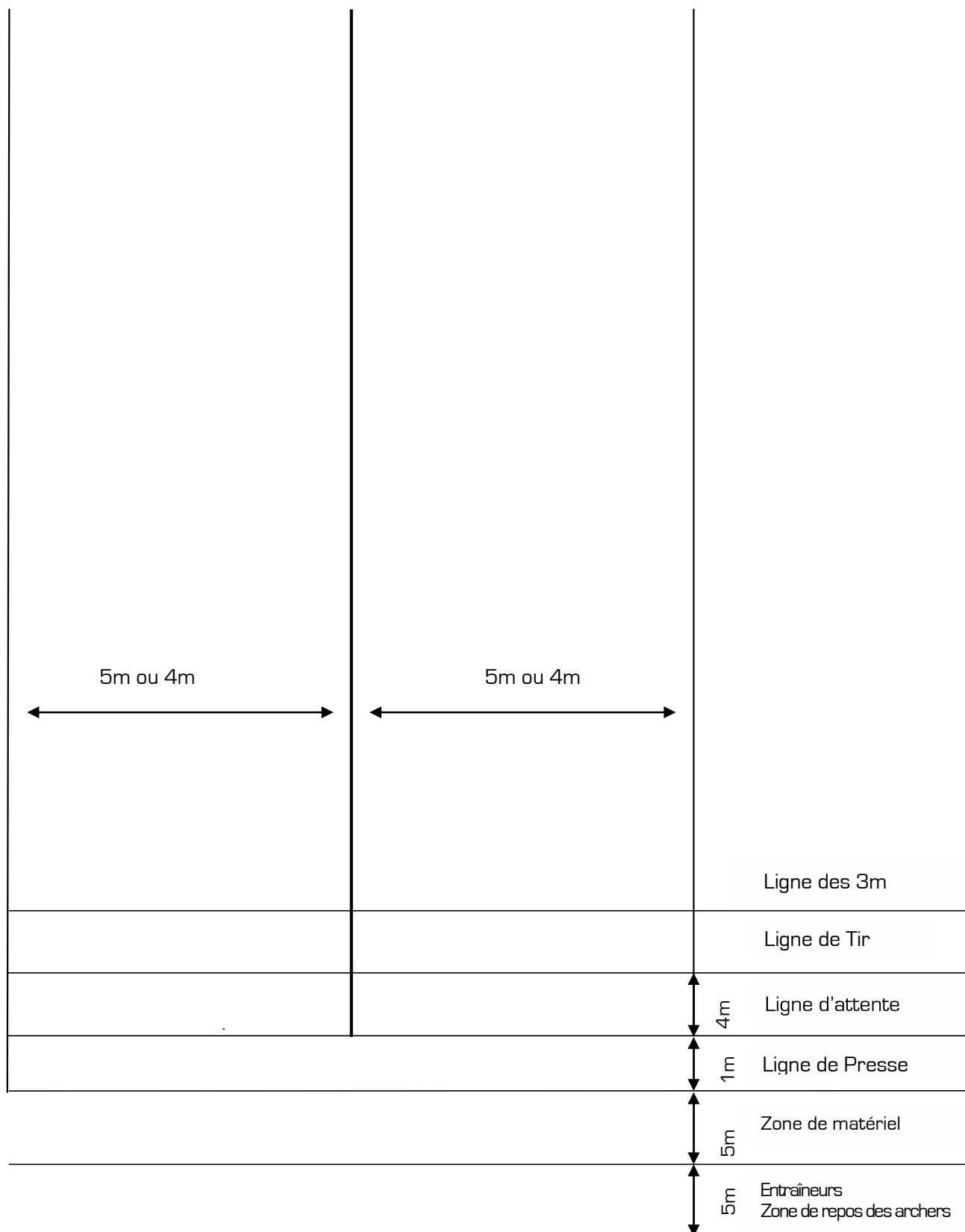
Les couloirs ont une largeur soit de 4m ou de 5m

Avec des couloirs de 4m, la phase de qualification doit obligatoirement se tirer en rythme AB/CD.

Dans le cas des couloirs de 4m, la zone d'équipe aura une largeur de 2m.



AMENAGEMENT DE LA LIGNE DE TIR
Compétitions individuelles



Public



C.4 LE FÉDÉRAL

C.4.1 LES COMPÉTITIONS SELECTIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Ces compétitions concernent les arcs classiques (AC) et les arcs à poulies (AP).

Catégories	Distances de tir	Taille du blason	Classement national	Rythme de tir *
Benjamins arcs classiques	2x20m	80cm	Oui	2x6 volées de 6 flèches en 4mn
Minimes arcs classiques	2x30m	80cm	Oui	2x6 volées de 6 flèches en 4mn
Autres catégories	2x50m	122cm	Oui	2x6 volées de 6 flèches en 4mn

* pour marquer que le fédéral est la discipline d'accès au FITA, dans les deux disciplines, le rythme de tir à adopter est celui du FITA (volées de 6 flèches).

* Si un tir Fédéral est organisé seul, il se tire par volées de 6 flèches.

- **Départage des ex-æquo :**

En cas d'égalité de points à la fin de la compétition, les archers sont départagés de la façon suivante :

- ✓ au plus grand nombre de 10 (10 + X) ;
- ✓ si l'égalité subsiste, au plus grand nombre de X ;
- ✓ si l'égalité subsiste encore, les concurrents sont classés ex æquo.

- **Période de sélection et nombre de sélections à réaliser**

Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel.

Lors des championnats départementaux et régionaux, les classements doivent être établis en respectant toutes les catégories d'âge figurant dans le tableau officiel des catégories (cf. [Article C.3.1 des Règlements Généraux](#)).

Les championnats de ligue doivent se dérouler, de préférence, le deuxième dimanche de juin.

C.4.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

La date est fixée par le comité Directeur de la FFTA, habituellement fin août ou début septembre.

- **Déroulement :**

Ce championnat se déroule sur 3 départs (samedi matin, samedi après-midi, dimanche matin), en rythme AB/CD.

Chaque départ doit pouvoir accueillir au minimum 200 archers sur un terrain où doivent être implantées 50 cibles minimum, selon des quotas qui seront diffusés sur le Calendrier officiel des compétitions.

Les organisateurs ont l'obligation de ne positionner que 2 compétiteurs "arc à poulies", maximum par cibles de 4 archers. Si l'organisateur possède un terrain sur lequel plus de 50 cibles peuvent être installées, il peut y avoir augmentation des quotas.



• **C.5 LE TIR BEURSAULT**

Cette forme de tir, traditionnelle en France, nécessite des installations particulières. Elle se pratique sur un terrain appelé "Jeu d'Arc" ou "Jardin d'Arc".

Il s'agit d'un tir dont les origines remontent au 15^{ème} siècle et qui permettait aux "Francs Archers", sorte de Garde Nationale, exemptés d'impôts, de s'entraîner tous les dimanches sur un champ de tir réservé à cet effet, en tirant, alternativement, une flèche sur deux buttes, à une distance de 50m, les deux buttes étant espacées d'environ 52m.

La butte sur laquelle le tir commence s'appelle la "butte d'attaque". L'autre butte est appelée "butte maîtresse". L'allée centrale est appelée "Allée du Roy".

Cette compétition concerne les Arcs Classiques, les Arcs à Poulies et les Arcs Droits (long bow) pour toutes les catégories qui apparaissent dans le tableau officiel des qualifications.

• **Arc droit**

« L'arc doit correspondre à la forme traditionnelle d'un arc droit (ou American Flat Bow) ce qui signifie que quand l'arc est bandé, la corde ne peut toucher que les poupées de la corde et aucune autre partie de l'arc. L'arc peut être démontable en deux parties de longueur égale (séparation au niveau de la poignée/zone du repose-flèche) et peut être fait de n'importe quel type de matériel ou d'une combinaison de matériaux. La forme de la poignée (zone de la poignée seulement) est sans restriction. La fenêtre de l'arc peut permettre le tir par le centre. L'arc doit être libre de saillies, marques, défauts ou pièces (dans la zone de la fenêtre de l'arc) qui pourraient aider à la visée. »

Pour les juniors et les dames, l'arc aura une longueur d'au moins 150cm. Pour les hommes, une longueur d'au moins 160cm, cette longueur étant mesurée entre les encoches pour la corde.

Ces arcs doivent être nus, aucun accessoire n'est autorisé.

Un arc droit (Longbow) peut être déclaré en arc nu (Barebow) ou en arc chasse lors des compétitions nationales, individuelles ou par équipes, en Parcours Nature et Tir sur cibles 3D, s'il satisfait aux conditions réglementaires liées à la catégorie.

Les flèches : seules sont autorisées les flèches en bois avec empennage en plume naturelle.

C.5.1 LA CIBLE

Le blason s'appelle "carte". La zone de points est circulaire, sa limite extérieure est appelée "cordon". Le diamètre de la zone de points (intérieur du cordon) est de 45 cm.

Sauf pour les tirs de championnats, on peut superposer à la carte, en son centre, un visuel en carton épais appelé "marmot" limité par un cordon de diamètre intérieur 12,5 cm. La zone intérieure au cordon du marmot est appelée "chapelet". Le centre du marmot, appelé "noir", est constitué d'un disque noir avec au centre un rond blanc de 10 mm de diamètre.

• **Carte de Bouquet (Grand Prix)**

La zone de points ne comporte comme seules marques que l'axe horizontal et l'axe vertical servant à positionner le marmot.

Le noir du marmot de Bouquet a un diamètre de 56 mm.

• **Carte de Championnat (ou de Prix Général)**

La zone de points est divisée en trois zones concentriques marquées 1, 2 et 3 de l'extérieur vers l'intérieur. La zone marquée 3 correspond au chapelet (intérieur du cordon du marmot) et comporte en son centre un noir de diamètre 40 mm. Le marmot de Prix Général reproduit la zone 3 de la carte mais ne doit pas être utilisé en championnat.

C.5.2 LE TIR

a) La carte est fixée de telle façon que le centre soit situé à 1m du sol.

b) Le tir s'effectue normalement par pelotons de 5 archers qui tirent toujours dans le même ordre.

c) Une seule flèche est tirée dans chaque sens. Le tir de 2 flèches se fait donc en un aller-retour appelé "halte".

d) 4 flèches d'essai sont autorisées avant le début de la compétition, soit 2 haltes d'essai.

Cependant, un entraînement est autorisé avant la compétition, sous le contrôle des arbitres :

- ✓ entraînement sur la paille des buttes de tir pour les installations ne disposant pas de buttes de tir complémentaires. Si les installations disposent de buttes de tir complémentaires, l'entraînement doit se dérouler sur ces buttes ;
- ✓ durée : 20 minutes. Le peloton de 5 tireurs peut être réparti sur les deux buttes (3 sur l'Aller – 2 sur le Retour), en respectant les règles de sécurité.



- e) La compétition (appelée "partie") se déroule en 20 haltes, soit 40 flèches.
- f) Dès qu'il a tiré sa flèche, l'archer se rend, par une des allées latérales, vers la butte opposée. Il attend que tous les archers de son peloton aient achevé leur tir et soient présents pour s'approcher de la carte.
- g) Le pied antérieur du tireur ne doit pas dépasser le bord antérieur du pas de tir.
- h) Chaque archer dispose de 60 secondes (temps maximum) pour tirer sa flèche.
- i) En cas d'incident de matériel ou d'un problème médical non prévisible, comme pour le tir sur cible anglaise, l'archer pourra bénéficier de temps supplémentaire (15mn maximum) pour effectuer la réparation. Lorsqu'il a réparé, il reprend sa place dans le peloton en respectant l'alternance butte d'attaque/butte maîtresse (s'il a tiré sa dernière flèche avant l'incident sur la butte d'attaque, il reprend sur la butte maîtresse, et vice-versa). Il tirera toutes les flèches manquantes après la fin de la partie des autres concurrents :
 - prévenir quand l'archer reprend le tir
 - être vigilant lorsque l'archer tire seul pour prévenir toute incursion sur le pas de tir.
- jj) Une flèche tombée de l'arc sera considérée comme non tirée si l'archer peut la toucher avec une partie de son arc, sans bouger les pieds du pas de tir, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi (cible, garde, obstacle quelconque)

C.5.3 LE DECOMPTE DES POINTS ET LA MARQUE

• Bouquet Provincial

Le classement est établi suivant le nombre d'honneurs (est appelé "Honneur" tout coup dans la zone de points, la flèche ne touchant pas le cordon extérieur). Pour chaque honneur, le nombre de points (1, 2 ou 3) est également porté pour le départage des ex aequo ou la qualification au Championnat de France.

Une flèche compte :

- ✓ 3 points si elle est dans le noir ou touche le noir.
- ✓ 2 points si elle est dans le chapelet ne touchant ni le noir ni le cordon du marmot.
- ✓ 1 point si elle est dans la zone de points inférieure au chapelet sans toucher le cordon extérieur de la carte.

La marque a lieu quand tous les tireurs du peloton ont tiré leur flèche. Toutefois, une marque provisoire peut avoir lieu à chaque flèche, les coups étant annoncés à l'aide d'un signal, généralement sonore, par un aide surveillant la butte d'attaque, appelé "Garde Panton". Le greffier a en charge la butte maîtresse.

Le greffier marque les points annoncés sur des feuilles de marque spéciales, imprimées à cet effet, indiquant le nom de la Compagnie ou du Club, la date du tir, les noms des tireurs dans l'ordre de tir, le nombre d'honneurs simples (1), de chapelets (2), de noirs (3) ainsi que le total des honneurs et des points et, éventuellement, la distance des coups au noir, d'après les indications du palmer.

• Championnat (de Ronde, de Département, de Ligue, de France)

Le classement est établi suivant le nombre d'honneurs, puis le nombre de points.

Toute flèche dans la zone de points compte pour un honneur.

Pour chaque flèche, le nombre de points (0, 1, 2, 3 ou 4) est porté sur la feuille de marque :

- ✓ 4 points si la flèche est dans le noir ou touche le noir ;
- ✓ 3 points si la flèche est dans la zone 3 (chapelet) ne touchant ni le noir ni le cordon du marmot ;
- ✓ 2 points si la flèche est dans la zone 2 sans toucher le cordon extérieur de cette zone ;
- ✓ 1 point si la flèche est dans la zone 1 sans toucher le cordon extérieur de la carte.

Une flèche touchant le cordon extérieur d'une zone de points est comptée dans la zone inférieure.

Départage des ex aequo : en cas d'égalité au nombre d'honneurs et au nombre de points, le départage se fait :

- ✓ au plus grand nombre de 4 ;
- ✓ en cas de nouvelle égalité, au plus grand nombre de 3 ;
- ✓ en cas de nouvelle égalité, les tireurs sont déclarés ex aequo.

Le marqueur devance les tireurs à la butte et enregistre les points à l'arrivée de chaque flèche. Il annonce la valeur de la flèche à chaque tireur. En cas de litige, il est fait appel à l'arbitre. Lorsque toutes les flèches sont validées, le marqueur repart vers la butte opposée. Les impacts doivent alors être cochés et les flèches peuvent être retirées de la cible.



• **Règles communes Bouquets / Championnats**

Si une flèche rebondit de la carte ou en tombe, elle compte selon la valeur de son impact, à condition que ce dernier puisse être retrouvé (impact non coché) ou que le greffier (ou le garde panton) en ait été témoin.

Si une flèche atteint la carte après avoir ricoché ou glissé sur le sol ou sur un obstacle quelconque autre qu'une flèche en cible, elle ne marque aucun honneur, ni aucun point.

Les tireurs doivent s'assurer, après la fin du tir, que tous leurs coups ont été correctement marqués.

C.5.4 COMPETITIONS QUALIFICATIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE BEURSAULT

Les compétitions qualificatives pour le Championnat de France Beursault sont :

- ✓ les tirs de Bouquet Provincial (seule la 1^{ère} mise est qualificative) ;
- ✓ le championnat régional ou substitut désigné par l'instance concernée ;
- ✓ le championnat départemental fermé ;
- ✓ le championnat de Ronde fermé ;
- ✓ les « concours qualificatifs » inscrits au calendrier fédéral (ouverts).

Elles sont ouvertes aux **arcs classiques, aux arcs à poulies et aux arcs droits (longbow)**, dans toutes les catégories d'âge qui apparaissent au tableau officiel des qualifications.

Elles se déroulent sur le même rythme que le Championnat de France, soit une **série de 40 flèches**.

Les benjamins et minimes (filles et garçons) tirent à 30 mètres.

Les « concours qualificatifs » sont inscrits au calendrier fédéral sous le contrôle et selon la règle de la Ligue ou Comité Régional. Pour ces concours (autorisant les mises multiples) et uniquement pour eux (à l'exclusion des tirs de Bouquet et Championnats), toutes les mises sont qualificatives.

C.5.5 PERIODE DE QUALIFICATION

Se reporter au calendrier officiel édité par la FFTA.

C.5.6 QUALIFICATIONS A REALISER

Se reporter à l'**Article C.5.1.1 des Règlements Généraux**.

Une seule qualification est exigée.

Note importante : pour valider la qualification, la participation au tir d'un Bouquet Provincial est obligatoire pour les archers des Ligues d'Ile de France, Picardie, Flandres, Champagne et Normandie (départements de Haute Normandie uniquement)

C.5.7 CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

Toutes les catégories d'âge sont retenues.

C.5.8 CHAMPIONNAT DE FRANCE BEURSAULT

Le Championnat de France est ouvert aux arcs classiques, aux arcs à poulies et aux arcs droits (longbow), dans toutes les catégories d'âge qui apparaissent au tableau officiel des qualifications.

La date est fixée par le Comité Directeur de la FFTA, habituellement fin septembre ou début octobre.

C.5.9 AUTRES COMPETITIONS

D'autres compétitions de tir Beursault sont organisées en particulier dans les Ligues du Pays d'Arc ou avoisinantes : les « **Prix Généraux** », les « **Concours particuliers** » ou « **Prix de mises Beursault** », souvent sur un rythme différent (60 flèches / 20 flèches) de celui des compétitions officielles : ces compétitions ne sont pas qualificatives pour le Championnat de France Beursault.

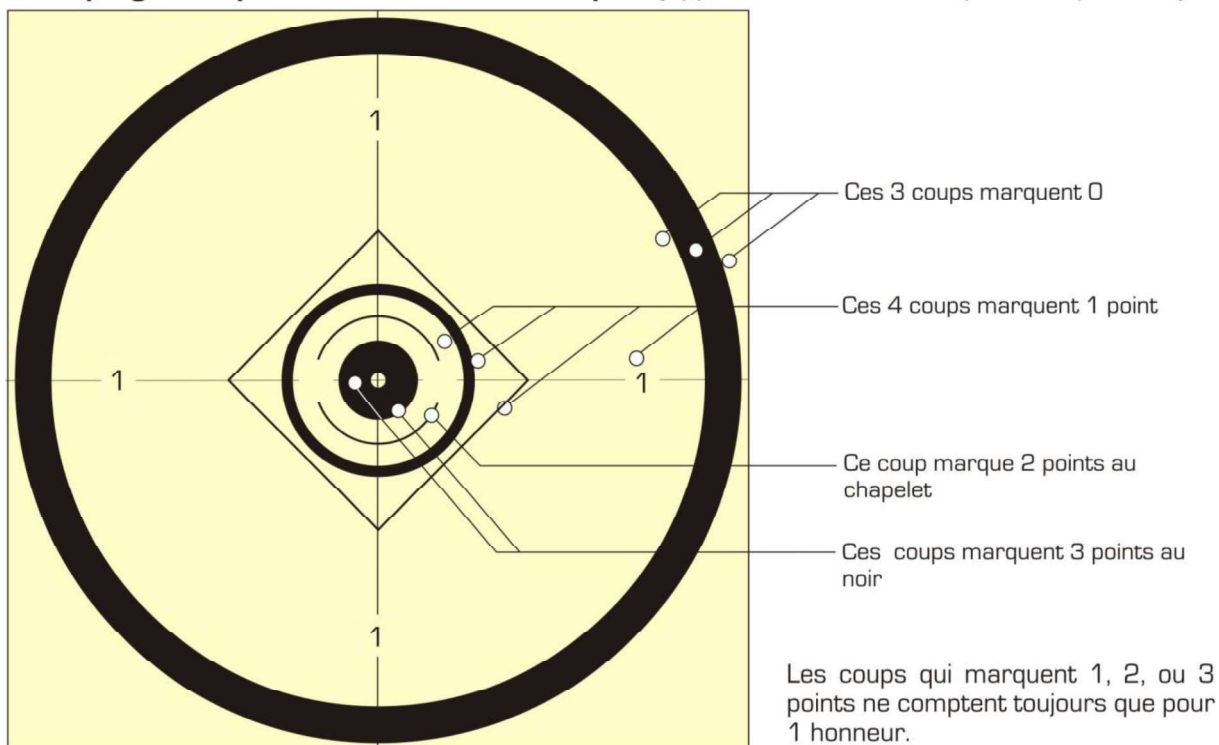
C.5.10 LES DISTINCTIONS

Les « Marmots » (Cf. [Article F.2 des Règlements Généraux](#)) sont des distinctions de la FFTA et à ce titre ne peuvent se voir attribuées que lors de compétitions qualificatives pour le Championnat de France Beursault, telles que définies au § C.5.4. **En conséquence, les « Marmots » ne peuvent pas être gagnés lors d'un Prix Général.**

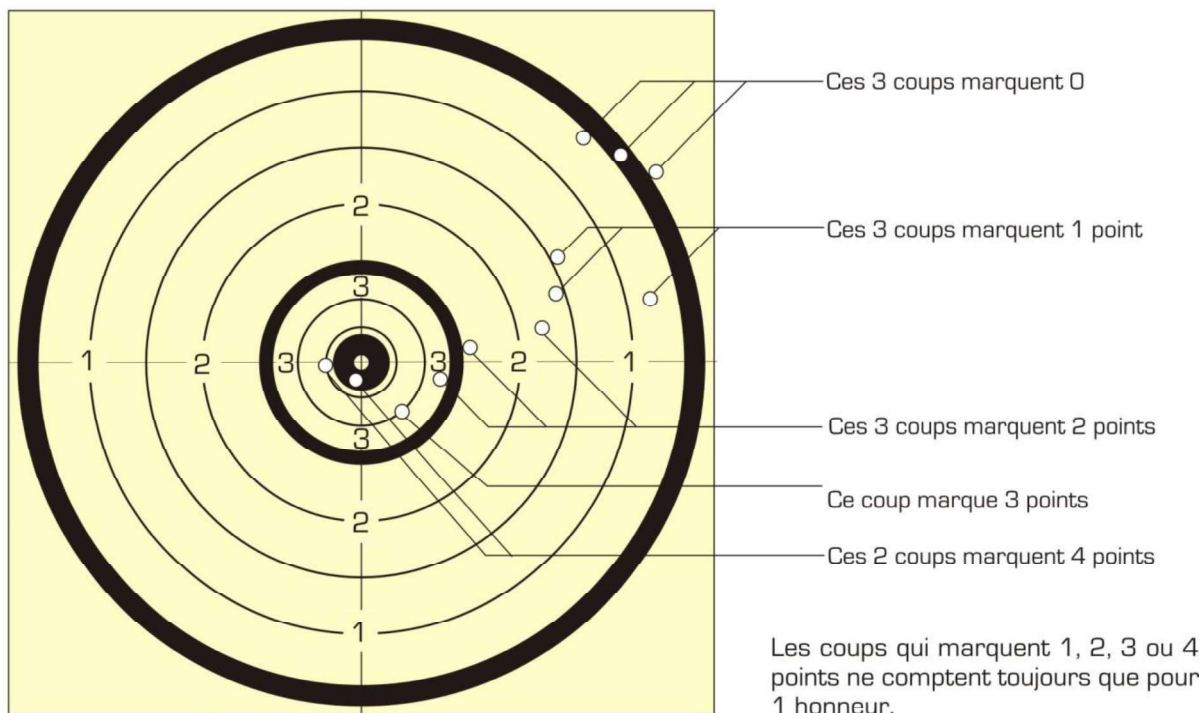


C.5.11 TIR BEURSAULT (MARQUAGE DES POINTS)

Marquage des points en cibles de Bouquet [applicable dans les Bouquets uniquement]



Cibles des championnats départementaux, régionaux et de France



C.6 LE TIR AU DRAPEAU (règlement international)

C.6.1 LES CATEGORIES

La FITA reconnaît les catégories suivantes :

- * Dames
- * Hommes

C.6.2 LES DIVISIONS

Pour le tir au drapeau :

- * Division "arc recurve"
- * Division "arc compound"

C.6.3 L'ÉPREUVE DE TIR AU DRAPEAU

L'épreuve de tir au drapeau consiste à tirer 36 flèches aux distances suivantes :

- ✓ 165m pour les hommes recurve ;
- ✓ 125m pour les dames recurve ;
- ✓ 185m pour les hommes compound ;
- ✓ 165m pour les dames compound.

Le tir se fait dans une seule direction. Six (6) flèches d'essai (2 volées de 3 flèches) sont autorisées avant le début des tirs. Celles-ci sont tirées sous le contrôle du directeur des tirs et ne pourront pas compter pour l'établissement des scores.

C.6.4 L'ÉQUIPEMENT DES SITES DE TIR

La cible du tir au drapeau est circulaire. Elle mesure 15m de diamètre et est divisée en cinq (5) zones concentriques de 1,50m de large du centre à l'extérieur. Les lignes de séparation doivent toutes être dans les zones supérieures de score.

La cible peut être marquée sur le sol ou les lignes de séparation peuvent être faites avec une bande d'acier ou avec une corde qui ne se détend pas.

Le centre de la cible est marqué par un fanion triangulaire de couleur vive : le drapeau. Ce drapeau ne mesurera pas plus de 80cm de longueur et 30cm de largeur. Il doit être attaché à un piquet rond de bois tendre, solidement fixé, verticalement, dans le sol, de manière à ce que la partie la plus basse du drapeau ne soit pas à plus de 50cm du sol.

Les valeurs des zones de scores, en partant du centre vers l'extérieur, sont : 5-4-3-2-1 points.

C.6.5 L'ÉQUIPEMENT DES ARCHERS

Arc recurve et arc compound : voir [Chapitre II - Tir sur cibles extérieures – Règlements International – Article B.3.](#)

C.6.6 LE TIR

Chaque archer doit tirer ses flèches par volées de 3 ou 6 flèches.

Le temps maximum imparti pour tirer une volée de 3 flèches est de deux (2) minutes. Pour tirer 6 flèches, il est de quatre (4) minutes.

- ✓ Le compétiteur ne peut pas lever le bras d'arc avant le signal de début du tir.
- ✓ Toute flèche tirée avant ou après le signal de contrôle du temps entraîne la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.
- ✓ Dans le cas d'un problème d'équipement, l'archer devra lever le drapeau rouge situé au pas de tir. Du temps supplémentaire peut être accordé à un concurrent afin de faire les réparations nécessaires ou de changer l'équipement endommagé. L'archer rattrapera le nombre approprié de flèches à la première opportunité sous la supervision d'un arbitre.



Exception faite pour les personnes qui sont handicapées, les archers doivent tirer debout et sans support. Les pieds doivent être placés de part et d'autre de la ligne de tir ou les deux pieds sur cette ligne.

Une flèche ne peut être tirée à nouveau sous aucun prétexte.

Une flèche n'est pas considérée comme tirée si le compétiteur peut la toucher avec son arc sans bouger les pieds par rapport à la ligne de tir, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi.

Pendant que le compétiteur est sur la ligne de tir, il ne peut pas recevoir d'aide (coaching assistance).

On ne peut tirer que dans une seule direction.

C.6.7 L'ETABLISSEMENT DES SCORES

L'établissement des scores se fera après chaque seconde volée de 3 flèches.

Le directeur des tirs doit désigner une personne pour tenir la corde au drapeau et une personne pour chaque zone de score pour ramasser les flèches dans cette zone. Quand toutes les flèches ont été ramassées dans chaque zone, elles sont triées en fonction de leur appartenance et doivent rester dans la zone jusqu'à ce qu'elles aient été marquées.

Chaque compétiteur doit annoncer la valeur de ses flèches en commençant par la plus haute. Le directeur des tirs doit vérifier que toutes les flèches soient correctement annoncées.

La valeur des flèches qui ne sont pas fichées en terre est déterminée par la position de la pointe sur le sol.

Les flèches fichées dans le drapeau ou dans le piquet comptent pour 5 points.

Les compétiteurs ne peuvent pas pénétrer dans la cible (à l'exception des ramasseurs de flèches), si ce n'est pour annoncer les valeurs de leurs flèches à l'appel de leur nom.

En cas d'égalité dans les épreuves de tir au drapeau, on procède comme suit :

- ✓ en premier, le moins grand nombre de ratés ;
- ✓ si l'égalité subsiste, le plus petit nombre de 1 et ainsi de suite jusqu'à la résolution de l'égalité ;
- ✓ si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex æquo.

C.6.8 LE CONTROLE DES TIRS ET LA SECURITE

Voir [Chapitre II - Tir sur cibles extérieures - Règlement International – Article B.7.](#)

• C.7 LE TIR DES ARBITRES

C.7.1 ARCS CLASSIQUES

Ce tir porte le nom de challenge DEMARE, le nom de son fondateur qui fut Secrétaire Général de la FFTA de 1930 à 1955.

La coupe BOULANGER est également attribuée à l'issue du même tir : elle porte le nom de celui qui fut à l'origine des règlements d'arbitrage.

C.7.2 ARCS A POULIES

Ce tir porte le nom de challenge Désiré HAZARD / Robert SIMON.

Le tir des arbitres a lieu, en principe, une année dans la ville de celui qui a gagné le challenge DEMARE, l'année suivante dans la ville de celui qui a gagné le challenge Désiré HAZARD / Robert SIMON.

Ainsi, lors des années paires, le lieu où se dispute le tir des arbitres est la ville (ligue) du vainqueur en arcs classiques. Lors des années impaires, le lieu où se dispute le tir des arbitres est la ville (ligue) du vainqueur en arcs à poulies.

Le vainqueur du challenge peut se désister en faveur d'une autre ligue.

La réunion annuelle des arbitres ne peut pas se dérouler deux années consécutives dans la même ligue.

Ainsi, au cas où les deux vainqueurs (arc classique et arc à poulies) seraient membres de la même ligue, la réunion annuelle des arbitres sera organisée par la ligue du second : année paire, arc classique et année impaire arc à poulies. En cas de difficulté, la CNA sera chargée de trouver un organisateur.



C.7.3 LE REGLEMENT

Les tirs ont lieu en plein air, à la meilleure flèche sur carte "beursault", à 50m, sur 5 volées de 2 flèches, dans un seul sens et par pelotons de 5 tireurs. Deux volées d'essai de 2 flèches. Le centre de la carte est placé à 1m du sol.

Le tirage au sort pour la désignation des cibles lors des éliminatoires, aura lieu le matin.

Deux volées de 2 flèches d'entraînement.

Les éliminatoires se tirent entre les arbitres de chaque ligue (5 volées de 2 flèches).

Le meilleur tireur de chaque ligue est qualifié pour la finale qui suit immédiatement les éliminatoires.

Un arbitre par tranche de 1000 licenciés dans une ligue peut être qualifié pour la finale dans chaque arme.

Finales : deux volées de deux flèches.

Le meilleur tireur des participants aux éliminatoires pour les arcs classiques reçoit la coupe BOULANGER.

Le vainqueur en arcs à poulies reçoit la coupe Désiré HAZARD / Robert SIMON.

Le vainqueur de la finale recevra, pour un an, le challenge DEMARE (arcs classiques) et le challenge Désiré HAZARD / Robert SIMON (arcs à poulies). Chacun recevra également une coupe souvenir.

Chaque challenge sera remis, à titre définitif, à l'arbitre qui l'aura gagné 3 années consécutives ou non.

En aucun cas, les coupes ne sont cumulables : dans le cas où le même arbitre gagnerait la coupe des éliminatoires et la coupe accompagnant le challenge DEMARE ou Désiré HAZARD / Robert SIMON, la coupe des éliminatoires sera remise au tireur suivant.





ANNEXE 1 : POSITION DES BLASONS

3 Blasons de 80cm réduits à 6 zones de scores du 10 au 5

Sur butte de tir ronde de 129cm de diamètre

Règlement Français - Rythme de tir A-B-C (3 archers par cible)



Centre du blason du haut à 161cm
du sol

Limite entre les 2 blasons à
136cm du sol

Centres des blasons du bas à
111cm du sol

Espace entre les blasons du bas : 2 cm minimum



4 Blasons de 80cm réduits à 6 zones de scores du 10 au 5

Sur butte de tir ronde de 129cm de diamètre

Règlement français - Rythme de tir AB/CD (4 archers par cible)

- Espace entre les blasons 2cm minimum



Centres des blasons du haut à
161cm du sol (Règlement
International 172cm maximum)

Limite ente les 2 blasons à
136cm du sol (Règlement
International à 130cm)

Centres des blasons du bas à
111cm du sol (Règlement
International à 90cm minimum)

En cas de difficulté, l'organisateur et l'arbitre prendront les décisions permettant de respecter le matériel et la sécurité. Par exemple : éviter que la zone marquante soit en face d'un montant du chevalet si les flèches traversent les blasons. Dans ce cas l'écartement pourra être réduit à une valeur comprise entre 1 et 2 cm.

